

AXE 0

**Organisation, pilotage, et suivi de la
démarche PAPI d'intention**

Axe 0 : Organisation, Pilotage et Suivi

Fiche action n° 1

Pilotage, coordination et suivi de la démarche PAPI d'intention

Objectif de l'action

- ✓ *Assurer une gouvernance solide en termes de gestion des inondations grâce à une structure de bassin versant organisée et qui bénéficie du soutien des collectivités représentées.*
- ✓ *Doter la structure de bassin versant des moyens techniques et financiers permettant de mettre en œuvre et assurer le bon déroulement de la stratégie et du programme d'actions du PAPI d'intention.*

Description de l'action

Il s'agit de développer une structure de gouvernance efficace et rationnelle sur la thématique de la gestion et la protection contre les inondations, en complément de ce qui est déjà mené dans le cadre du Contrat de rivières des 4 Vallées.

Ainsi, les missions principales de la structure porteuse sont :

- Assurer la gouvernance du dispositif PAPI

Il s'agit de réaliser le suivi administratif, technique et financier de la démarche PAPI.

La structure porteuse doit également préparer les **Comité de pilotage et Comité technique de la démarche PAPI**. Ces instances de pilotage se réuniront régulièrement (au moins 1/an) dans la phase de mise en œuvre du programme d'actions pour suivre l'avancement général de la démarche PAPI.

- Le Comité de pilotage veillera au respect des orientations stratégiques du PAPI et à l'avancement de la démarche. Il sera associé au Comité Rivières lorsque celui-ci se réunit et au Comité syndical de la structure porteuse du PAPI d'intention.

- Le Comité Technique qui assiste le Comité de pilotage, coordonne les différentes opérations du programme et suit la mise en place des actions.

- Coordonner, conduire et suivre les actions du PAPI

La structure porteuse assure l'animation de la démarche PAPI.

Ainsi, elle réalise les actions prévues en régie, coordonne et suit les autres maîtres d'ouvrage, établit les relations avec l'ensemble des acteurs associés, recherche les potentiels financements, met en œuvre le plan de communication et assure la mise en œuvre de sa stratégie foncière.

Pour cela, l'équipe projet constituée est assistée pour chacune des actions mises en œuvre par des instances de pilotage et de suivi spécifiques. **Le comité de pilotage et le comité technique « Action PAPI »** sont constitués des membres intéressés par l'action référente et pilotent, coordonnent et suivent l'avancement de l'action concernée.

En fonction des actions un **comité citoyen** pourra être convié. Il peut s'agir de personnes répertoriées par le Syndicat ou de personnes ayant participé aux démarches de concertation et de « science participatives ».

L'équipe projet PAPI est constituée de :

○ **Un(e) Chargé(e) de mission PAPI à 100%**

Ses missions consistent à :

- Assurer le pilotage global du PAPI d'intention des 4 Vallées et coordonner l'ensemble des actions du PAPI d'intention
- Assurer le pilotage et l'exécution opérationnels des actions sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse
- Assurer l'appui à la mise en œuvre des actions hors maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse
- Animer les instances de pilotage et de suivi du PAPI (CoTec, Copil, Comité syndicaux)
- Contrôler le calendrier d'avancement des actions et le respect du budget alloué

○ **Un(e) chargé(e) de communication à 20%**

Ses missions consistent à :

- Mettre en œuvre le plan de communication du PAPI d'intention
- Assurer le développement et la diffusion de nouveaux outils de communication (site Internet PAPI, journaux, plaquettes ...)
- Assister l'animateur PAPI dans la mise en œuvre des processus de concertation (organisation et logistique, développement d'outils ...)

○ **Un(e) chargé(e) de mission Foncier et Urbanisme à 10%**

Ses missions consistent à :

- Assurer la prise en compte des enjeux du SDAGE, de la préservation de la ressource et des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations dans les politiques d'aménagement du territoire (PLU, PLUi, SCOT)
- Assister les collectivités dans leur projet d'urbanisme (avis sur les PC)
- Pilotage et suivi des acquisitions foncières et du patrimoine foncier du syndicat

○ **Un(e) assistant(e) administratif et financier à 20%**

Ses missions consistent à :

- Assurer le suivi et l'exécution du budget
- Assurer le suivi administratif et financier des marchés publics
- Assurer le suivi administratif et financier des subventions

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Coordination et suivi des actions par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Démarche PAPI » pour le suivi institutionnel et financier de la démarche
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » pour le suivi techniques de chaque actions du programme
- ✓ Mise en place d'un tableau de bord technique et financier de suivi du programme d'actions du PAPI d'intention

Acteurs associés : Membres du CoPil /CoTec « Démarche PAPI », membres du Comité rivières et du Comité Syndical, Membres du CoPil /CoTec « Action PAPI »,

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne (diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Des outils sont également prévus dans la stratégie de concertation pour valoriser l'engagement des membres du CoPil et du CoTec et favoriser l'émergence de solutions et de document consensuel.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 4 – Mise en œuvre de la SLGRI*

Durée prévisionnelle **5,5 ans**

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Poste d'animateur PAPI (1ETP)	45 000 € (9 mois)	60 000 €	60 000 €	42 000 €	42 000 €	45 000 € (9 mois)
Chargée de communication (0.2 ETP)	7 500 € (9 mois)	10 000 €	10 000 €	8 000 €	8 000 €	7 500 € (9 mois)
Chargée de mission Foncier et Urbanisme (0.1 ETP)	3 750 € (9 mois)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 750 € (9 mois)
Assistant Administratif et Financier (0.1 ETP)	3 750 € (9 mois)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 750 € (9 mois)
Sous - TOTAL	60 000 €	80 000 €	80 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
TOTAL	400 000 € TTC					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat(FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
400 000 €	33 % 132 000 €				67% 268 000 €

Indicateurs de suivi et de réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 3 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »

Axe 0 : Organisation, Pilotage et Suivi

Fiche action n° 2

Organiser la communication et la concertation autour de la démarche PAPI

Objectifs de l'action

- ✓ *Accompagner la mise en œuvre du PAPI d'intention par le développement d'outils et de processus permettant de communiquer autour de la démarche et des actions PAPI.*
- ✓ *Assurer la réalisation concertée du projet de PAPI complet en impliquant tout au long de la démarche les différents acteurs du territoire.*

Description de l'action

I - Accompagner la mise en œuvre du PAPI

Afin d'assurer la réussite du PAPI, la structure porteuse doit assurer une communication d'accompagnement rigoureuse auprès de l'ensemble de ses partenaires et des acteurs du territoire. C'est elle qui donne vie à un projet et en assure la réussite quelle qu'en soit sa nature.

Ainsi, le Syndicat communiquera d'une part sur la démarche PAPI de manière globale afin de crédibiliser la démarche et assurer la mise en place d'une dynamique PAPI. Puis autour des actions du programme pour garantir leur mise en œuvre et leur réussite. Le porteur de projet s'attachera également à suivre les avancées de la démarche auprès de ces partenaires pour garantir un accompagnement efficace.

1) Communiquer sur la démarche pour mettre en place une dynamique PAPI

Pour créer une réelle dynamique PAPI, le projet doit être visible, identifiable et compréhensible auprès du plus grand nombre.

a. Assurer la lisibilité et la notoriété de la démarche

Afin de garantir la mise en place pérenne de la démarche PAPI, il est nécessaire de lui conférer une identité qui lui est propre et qui permette son identification immédiate : **c'est son identité visuelle.**

Une déclinaison du logo créé pour le Contrat de rivière avait été anticipée pour les outils de gestion mis en place par le Syndicat. Le logo et la charte PAPI sont donc déjà opérationnels. Il s'agira de systématiser son utilisation et de s'assurer de l'homogénéité des supports pour favoriser l'identification et la mémorisation.

Pour assurer la visibilité et la compréhension de la démarche auprès du grand public, les outils déjà développés par le Syndicat Rivières des 4 Vallées afin de conforter sa gouvernance et faire connaître son champ d'action, seront investis par le PAPI.

A savoir :

- **Le site Internet du Syndicat** permettra d'assurer la notoriété de l'outil PAPI et de publier des actualités, documents et invitations à des événements.
- **Un dossier spécial dans le bulletin des EPCI** permettant de communiquer à grande échelle auprès de l'ensemble de la population sur les avancées de la démarche.

- **Une Newsletter** ou un système de notification des actualités permet de recevoir de l'information de manière récurrente sur les actions du Syndicat et l'avancée de la démarche.
- **La presse** sera sollicitée de manière ponctuelle pour parler de la démarche, notamment lors de son lancement et des grandes étapes d'avancement pour assurer sa popularité.

b. Assurer le lancement de la démarche auprès des partenaires institutionnels

Ensuite, afin que la démarche PAPI soit un projet fédérateur auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans le projet, le PAPI doit être compris, porté et suivi par tous.

A ce titre, un **évènement d'officialisation de la labellisation** sera organisé avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour acter le lancement du programme PAPI d'intention.

A cette occasion, afin de leur donner les meilleurs clés de compréhension pour les impliquer dans la démarche PAPI mais aussi de leur offrir la possibilité de valoriser leur engagement auprès de la population locale, une présentation plénière sera faite et des documents seront remis :

- **Le dossier PAPI** : mis en page, imprimé et relié par des professionnels, il sera remis à chacun de participants et matérialisera leur engagement.
- **Un kit de présentation du PAPI** dédié aux Présidents des EPCI, aux maires, et aux partenaires institutionnels, avec :
 - **Une plaquette d'information « Qu'est-ce que le PAPI des 4 Vallées ? Stratégie de gestion du risque inondation »** pour mise à disposition du public dans les accueils des collectivités.
 - **Une affiche** sur la mise en place du PAPI (objectif, programme d'actions), en complément, pour plus de visibilité et inciter à la prise en main de la plaquette.
 - **Un CD du PAPI** contenant le dossier complet du PAPI d'intention, un PowerPoint explicatif des points clés de la démarche afin qu'ils puissent transmettre l'information à leur équipe et un article clé en main synthétisant la démarche de manière vulgarisée, à diffuser auprès du grand public.
 - **Une fiche pratique « Qu'est-ce que le PAPI »** afin de les informer de manière synthétique sur l'outil PAPI.

2) Communiquer autour de la mise en place des actions pour assurer leur réussite

Afin de garantir la mise en place du programme d'actions du PAPI d'intention, de nombreux outils d'information directe seront utilisés fréquemment pour d'une part diffuser des informations et des documents et d'autre part faire connaître la mise en place des actions pour mobiliser les acteurs du territoire.

a. Assurer la circulation et l'accessibilité de l'information

De nombreuses informations vont être produites tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions : rapports d'étude, compte-rendu de réunion, informations sur les outils de la prévention des inondations ...

Ces informations seront donc diffusées largement tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions et même vulgarisées.

Ainsi, à destination de nos partenaires institutionnels, ces informations seront diffusées via :

- **Un classeur de fiches pratiques** : le classeur « Comprendre les enjeux de l'eau – Agir pour notre territoire » est un recueil de fiches pratiques édité et distribué par le Syndicat à l'ensemble des

maires du territoire des 4 Vallées. Il sera complété au gré du temps par l'ajout de nouvelles fiches, pour apporter des éléments de compréhension et de vulgarisation sur la gestion et la prévention des inondations.

9 fiches pratiques seront éditées sur l'ensemble du programme :

- Qu'est-ce que le PAPI ?
 - Les repères de crues
 - Le DICRIM
 - Les yeux du territoire
 - Dispositifs APIC et Vigicrue Flash
 - Les PCS
 - Les exercices PCS
 - Les cartes d'aléa
 - Les PLU et autres documents d'urbanisme
- **Le site Internet du Syndicat** : un espace dédié aux institutionnels, accessible sur login pour les membres des CoPil et des CoTec, permettra de diffuser des documents renforçant l'efficacité du pilotage : agenda, partage de documents administratifs...
 - **Un mailing interne** afin de diffuser directement des informations et des documents ou prévenir de leur mise en ligne.

A destination du grand public, seules des informations synthétiques et vulgarisées seront transmises via :

- **La presse** : certains journaux locaux seront sollicités pour véhiculer des informations ciblées suite à la mise en place d'une action.
- **Site Internet du Syndicat** permettra via ses onglets « Documentation » et « Actualités » de mettre à disposition du public des documents issus de la réalisation des actions du programme PAPI.
- **Mailing externe** : la base de données du Syndicat sera complétée au fur et à mesure du PAPI et utilisée pour envoyer nominativement des informations jugées importantes sur le programme d'actions.

b. Mobiliser des participants pour garantir la mise en place des actions

Pour faire connaître la mise en place d'une action et mobiliser des volontaires à y participer (pour des événements, des projets participatifs...) on utilisera des outils de communication destinés à assurer une diffusion efficace auprès des partenaires institutionnels et des acteurs du bassin versant.

Ces outils, à destination du grand public, sont :

- **Radio** : la radio est un média événementiel qui pourra être sollicité pour les grandes manifestations accueillant du public.
- **Affichage** : des affiches ou des banderoles seront placées dans les communes et les lieux publics.
- **Flyers** : Mise à disposition de flyers dans les mairies ou diffusion dans toutes les boîtes aux lettres.
- **Site Internet du Syndicat** : il dispose d'un fil d'actualité permettant de mettre des informations sur la page d'accueil pour informer de la tenue d'un événement.
- **Réseaux sociaux** : la page Facebook du Syndicat et les autres réseaux mis en place pourront servir de relai pour mobiliser du public.

Ces outils seront notamment être sollicités pour : la mobilisation aux programmes de « sciences participatives », les événements organisés par le syndicat (matinées d'information, salon...) et les

diagnostics de vulnérabilités. Un budget global est prévu pour la création et l'impression des affiches, banderoles et flyers.

Afin de mobiliser nos partenaires institutionnels, des **invitations nominatives seront envoyées par mail ou par courrier**, accompagnées d'un document de synthèse vulgarisé et mis en page.

3) Valoriser et matérialiser les avancées de la démarche PAPI

Afin de maintenir la dynamique et le sentiment d'appartenance au projet PAPI, il est important de valoriser et matérialiser les avancées du programme d'actions. En effet, il est nécessaire de se doter d'outils et d'aménager des moments d'échange pour acter les avancées du projet, relayer les indicateurs d'avancement et de réussite, les tableaux de bords, rendre des comptes des résultats...

Pour cela, le porteur de projet prévoit :

- **La rédaction d'une rubrique PAPI dans le rapport annuel du Syndicat de rivières.** Ce document de référence donne une vision globale des actions conduites par le Syndicat, aussi, il participe à asseoir les compétences et la légitimité de la structure dans le portage de la démarche PAPI.
- **L'organisation d'une réunion de bilan annuelle.** C'est à cette occasion que pourra être diffusé le rapport annuel.
- **L'envoi d'un mailing semestriel** à l'ensemble des partenaires du projet afin de marquer les étapes d'avancement

II - Rendre acteur de la gestion des crues et des inondations

1) Fédérer les acteurs du territoire pour garantir la mise en œuvre du programme d'actions

Afin que la démarche PAPI d'intention soit une réussite, il est essentiel que tous les acteurs s'approprient le projet et se sentent impliqué dans la gestion et la prévention contre les inondations sur leur territoire, leur bassin versant.

a. Instaurer un partenariat fort et durable avec les partenaires institutionnels

Le syndicat prévoit la formalisation d'un partenariat fort avec l'ensemble des partenaires institutionnels liés au projet PAPI.

Pour cela, il est nécessaire en premier lieu de faire connaître le rôle d'accompagnement et d'appui joué par le Syndicat dans la démarche PAPI. Ainsi, un Guide « Votre Syndicat vous accompagne » à destination des partenaires institutionnels sera édité. Ce document a vocation à lister précisément les rôles du Syndicat dans la gestion des inondations, les missions d'assistances tenues et ce pourquoi les collectivités sont invitées à le solliciter.

Ce partenariat sera élaboré en concertation afin de réfléchir sur la forme et l'étendue de ce partenariat.

Différents **protocoles partenariaux** pourront être établis, tels que :

- **Un protocole de communication** qui définira l'organisation de la collaboration bilatérale entre le syndicat et les partenaires en termes organisationnel (personnalisation de l'accompagnement) et de relai de l'information (qui informer, comment, à quelle fréquence...).

Le Syndicat pourra proposer de :

- Fournir des **articles clés en main** à relayer via leurs propres outils de communication (site Internet, panneaux lumineux, journal...)
- Utiliser **les outils de communication du Syndicat** pour relayer leurs actions
- Leur remettre les **documents de communication grand public** édités par le syndicat (plaquette, guide, flyers, affiche...) pour relayer la communication sur la démarche.
- Leur remettre des **fichiers imprimables** par leur soin pour communiquer sur les démarches à responsabilités communales (DICRIM, PCS...) sur lesquelles le syndicat apporte un appui (technique et communication). Un budget de création est prévu à cet effet.
- **Un protocole de remontée de l'information** qui permettra de renforcer le lien entre le syndicat et les acteurs publics, favoriser les échanges et assurer la remontée de la donnée de terrain (Lien avec les actions 13, 15 et 21).

A minima, le Syndicat proposera de désigner des « **élus référents ambassadeurs** » pour assurer la remontée des informations de terrain et s'assurer ainsi du bon déroulement de l'action.

Ces protocoles partenariaux seront actés lors **d'une réunion de lancement de la démarche partenariale** où l'ensemble des partenaires sera convié pour formaliser leur engagement grâce à l'acceptation d'une **convention de partenariat ou une charte d'engagement** (même informelle).

Le partenariat sera mis en place particulièrement dans le programme d'actions du PAPI d'intention pour :

- Action 16 : Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM
- Action 22 : Appui aux communes pour la mise en place de systèmes d'avertissement aux pluies et aux crues
- Action 24 : Appui à la mise à jour des PCS
- Action 25 : Mise en place d'exercices de gestion de crise
- Action 26 : Appui à la mise en place des procédures de mise en sécurité en cas de crue
- Action 28 : Appui pour élaborer et mettre à jour les cartes d'aléa
- Action 32 : Accompagner les collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Action 34 : Créer des outils de communication visant l'amélioration de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Action 35 : Diagnostics de vulnérabilité des enjeux en zone inondable
- Action 37 : Appui à la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité en enjeux en zone inondable

b. Instaurer une démarche de concertation pour faire émerger des idées et des documents consensuels

La démarche de concertation consiste à faire travailler ensemble des acteurs pour co-construire des propositions sur un projet. Ce mode de travail permet de favoriser l'émergence d'idée, de dynamiser la prise de décision et de gagner l'adhésion des acteurs directement touchés par les actions.

La concertation sera réalisée sous différentes formes et à différents niveaux de participation, via :

- **Des ateliers participatifs** seront organisés et différents types de publics pourront participer en fonction des thématiques et des actions concernées. La concertation pourra rester très institutionnelle sur certaines actions mais elle intégrera également le grand public sur d'autres.

Les ateliers participatifs se composent en général d'un exercice d'inclusion (permettant l'ouverture du dialogue et la présentation des membres), d'atelier de réflexion individuels et collectifs (par petit groupes) et d'un exercice de conclusion ou de restitution permettant de s'assurer que les solutions retenues soient bien partagées de tous.

Les réunions participatives nécessitent l'impression ou l'acquisition de supports (cartes, jeux...) en fonction des ateliers mis en place et l'organisation d'un petit réceptif, simple mais très important dans ce type de démarche pour continuer les discussions dans un cadre informel.

Une **charte d'engagement et de participation** est éditée. Elle permet de fixer les règles de la concertation, après quoi les participants sont libres de s'engager selon leur propre volonté et en toute connaissance de cause. Ces règles doivent être rappelées en introduction de chaque réunion, notamment lorsque la concertation intègre le grand public. Pour qu'elles restent visibles, elles seront retranscrites sur des kakémonos qui seront mis à la vue de tous dans chacune des réunions.

- **Des programmes de science participative** auprès du grand public pour l'inciter à partager sa connaissance et faire remonter des données de terrain. Cela permet d'impliquer la population dans la gestion des crues et la prévention des inondations sur le bassin versant.

Les sciences participatives sont des programmes de collecte d'information impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Cette démarche nécessite de créer et mettre à disposition des outils pour :

- ✓ **Le recueil des informations** : kit de la sentinelle, espace de partage sur Internet, ateliers...
- ✓ **Former les participants** afin d'assurer la bonne compréhension de la démarche et la bonne utilisation des outils de recueil et de transfert des informations.

La concertation sera mise en place sous cette forme pour de nombreuses actions du programme du PAPI d'intention :

- Action 13 : Etude historique des crues du bassin versant et valorisation des informations
- Action 14 : Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique
- Action 15 : Plan de pose de repères de crue
- Action 18 : Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations
- Action 21 : Mise en place des « yeux du territoire »
- Action 23 : Plan organisationnel de la gestion de crise
- Action 27 : Mobiliser des outils opérationnels pour assurer une gestion post-crue efficace
- Action 30 : Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- Action 36 : Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole

Déployer l'un de ces dispositifs nécessite de mobiliser des participants. Pour ce faire, les outils destinés à la circulation de l'information seront utilisés, en fonction du public visé: institutionnels ou grand public (Cf. plus haut : Mobiliser des participants pour garantir la mise en place des actions).

- **Un dispositif de consultation du public** afin de lui permettre de partager son avis sur certains documents ou démarches et d'assurer au porteur de projet la réussite du programme par l'intégration de toutes les opinions.

Ce dispositif de consultation sera mis en place via le site Internet du Syndicat et les réseaux sociaux qui assureront un espace pour la mise en ligne et la publication des documents et un espace pour le recueil des avis. La mobilisation des EPCI, des communes et des partenaires institutionnels sera demandée pour relayer les informations (site internet, affichage, mise à disposition dans les accueils...). L'utilisation de la base de données du syndicat, l'envoi de mails ciblés et l'organisation de réunions publiques pourront également permettre cette consultation.

2) Valoriser l'engagement des acteurs de la démarche PAPI

Valoriser l'engagement des membres et des participants à la mise en œuvre du programme d'actions permet de favoriser leur implication dans la politique de gestion et de prévention des inondations sur le bassin versant des 4 Vallées.

Le porteur de projet prévoit ainsi :

- **La présentation des membres des Comités de pilotage** sur le site Internet du Syndicat de rivières : Des fiches « Profil » pourront être créées (Nom, Prénom, fonction, Photo) afin de rendre publique la composition des comités et flécher les référents de chacune des actions.
- **La création d'un Comité citoyen** qui participera aux Comités de pilotage de suivi de la démarche regroupant des membres actifs et constructifs au sein de la population
- **L'invitation des volontaires aux sciences participatives** lors de diverses manifestations sur le bassin versant afin de rendre hommage à leur action
- **Communication personnalisée auprès des participants** pour les remercier et faire le bilan de leur implication
- **D'associer la presse** pour la rédaction d'articles de presse avec les témoignages des participants

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi des actions par le/la Chargé(e) de mission Inondations.
- ✓ Pilotage, coordination et suivi des actions par le/la Chargé(e) de communication du Syndicat
- ✓ Sollicitation du Copil/Cotec « Démarche PAPI » et « Action PAPI »
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions auprès des acteurs
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés

Acteurs associés : Membres du CoPil /CoTec « Démarche PAPI », Membres du CoPil /CoTec « Action PAPI », Acteurs du territoire et grand public

Opérations de communication consacrées à cette action :

Certains outils seront utilisés mais sont déjà réalisés (pas d'incidence budgétaire).

Les outils et besoins relatifs aux démarches de concertation sont détaillés ici mais seront budgétisés sur chacune des fiches faisant appel à la concertation. Certains outils sont réalisés et donc budgétisés dans le cadre de cette fiche (et pourront être utilisés à l'occasion de diverses actions).

En ce qui concerne les affiches et les flyers, un budget global est prévu ici pour répondre aux besoins de sensibilisation et de mobilisation du public sur l'ensemble du programme.

Ci-dessous le listing des actions prévues dans cette fiche :

- Pour communiquer sur la démarche PAPI :

Identité visuelle / Site internet institutionnel du Syndicat / Dossier annuel dans les journaux des EPCI / Presse / Newsletter

Evènement de labélisation / Dossier PAPI / Kit de présentation du PAPI

Réunion de bilan annuelle / Rapport annuel / Mailing semestriel

- Pour communiquer sur les actions PAPI :

Mailing interne et externe / Courrier / Classeur de fiche pratique / Site internet du Syndicat / Presse / Radio / Affichage / Flyers / Réseaux sociaux / Guide « accompagnement du Syndicat »

- Pour fédérer les acteurs et assurer la concertation :

Protocoles partenariaux / Ateliers de concertation / Science participative / Consultation grand public / Charte de participation / Kakémono concertation / Formation / Valorisation des participants

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 4 – Mise en œuvre de la SLGRI

Durée prévisionnelle	5,5 ans					
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Poste de Chargé de communication (0.2 ETP)	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Concept PAPI		7900 €				
Documents de communication divers			3030	10 000	4 185	4 185
Sous - TOTAL		7900 €	3030 €	10 000 €	4 185 €	4 185 €
TOTAL	29 300 €HT					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
29 300 €HT		50% 14 650 €HT	*	**	50% 14 650 €HT

Indicateurs de suivi et de réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 3 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. COM. 1 : Nombre d'actions de communication réalisées
- ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs
- ✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion
- ✓ INDIC. COM. 4: Nombre d'utilisation/d'emprunt du support
- ✓ INDIC. COM. 5 : Nombre de publication

Axe 0 : Organisation, Pilotage et Suivi

Fiche action n° 3

Assurer le suivi des actions pilotées par le porteur du PAPI d'intention

Objectifs de l'action

- ✓ Assurer le suivi des études sous maîtrise d'ouvrage du syndicat porteur de la démarche PAPI
- ✓ Apporter un appui technique au syndicat porteur de la démarche PAPI

Description de l'action

Le syndicat porteur de la démarche PAPI prévoit de confier à un prestataire extérieur, via une procédure de marché public, une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour assurer un appui et un suivi technique de certaines actions sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le/la Chargé(e) de mission PAPI sur le bassin versant des 4 Vallées assurera la conduite globale et aura une vision transversale des études sous maîtrise d'ouvrage du syndicat au travers de l'action 1 « Pilotage, coordination et suivi de la démarche PAPI d'intention ».

Le/la Chargé(e) de mission PAPI fera appel à un AMO, à minima, pour les actions suivantes :

☑ **Axe 0 : Organisation, Pilotage et Suivi**

- Action 4 « Préparation du PAPI complet »

☑ **Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

- Action 5 « Campagne topographique sur le bassin versant »
- Action 6 « Etude hydrologique et hydraulique globale du bassin versant »
- Action 7 « Etude hydro-morphologique du réseau hydrographique secondaire »
- Action 8 « Etude globale pour la gestion des eaux pluviales »
- Action 9 « Mise à jour de l'étude sur les étangs à risque »
- Action 10 « Diagnostic global des enjeux en zone inondable et de la vulnérabilité du territoire »
- Action 11 « Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations »
- Action 12 « Etude de définition des barrages »
- Action 13 « Etude historique des crues du bassin versant et valorisation des informations »
- Action 14 « Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique »
- Action 15 « Plan de pose de repères de crue »

☑ **Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations**

- Action 18 « Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations »
- Action 19 « Etude pour la mise en place d'un réseau de mesure et la détermination des niveaux de vigilance »

☑ **Axe 3 : Alerte et gestion de crise**

- Action 23 « Plan organisationnel de la gestion de crise »

☑ **Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**

- Action 30 « Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme »

- Action 31 « Elaboration de la note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme »

Les missions de l'AMO seront d'assister le syndicat dans le pilotage des études du PAPI d'intention. Pour cela, il devra, en collaboration étroite avec le syndicat :

- ✓ Assurer le montage des cahiers des charges techniques, administratifs et financiers des marchés publics correspondants
- ✓ Analyser les offres et proposer au maître d'ouvrage de manière argumentée la sélection de prestataires
- ✓ Assurer le suivi technique des prestataires : analyse des éléments techniques, contrôle et cadrage du travail des prestataires, participation aux réunions de suivi et de validation « Démarche PAPI » et « Action PAPI ».
- ✓ Assurer le suivi administratif et financier des marchés publics (respect du calendrier et de l'enveloppe financière) en lien étroit avec l'assistant(e) administratif et financier du syndicat en charge, entre autre, de l'exécution financière de ces marchés publics.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, Membres des CoPil/CoTec « Démarche PAPI » et « Action PAPI »

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne, de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 4 – Mise en œuvre de la SLGRI

Durée prévisionnelle 5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AMO (10% du montant des études suivies)	20 000 €	25 000 €	25 000 €	19 000 €	15 000€	15 000€
TOTAL	119 000 €HT					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
119 000 €HT		50% 59 500 €HT		30% 35 700 €HT	20% 23 800 €HT

Indicateurs de suivi et de réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 3 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO

Axe 0 : Organisation, Pilotage et Suivi

Fiche action n° 4

Préparation du PAPI complet

Objectifs de l'action

- ✓ *Dresser le bilan du PAPI d'intention*
- ✓ *Préparer la stratégie du PAPI complet*
- ✓ *Elaborer le dossier de candidature à la labellisation du PAPI complet*

Description de l'action

Afin de faciliter l'appropriation des objectifs fixés et d'élaborer une stratégie cohérente dans le PAPI complet, il est nécessaire d'établir un bilan du PAPI d'intention.

Le bilan du PAPI d'intention présente :

- L'avancement des fiches actions du PAPI d'intention
- L'avancement financier du programme
- L'évaluation de la performance du dispositif vis-à-vis des objectifs du SDAGE, du Contrat de rivière, de la SLGRI et de la stratégie adoptée
- Les résultats des différentes actions du PAPI d'intention

Le bilan du PAPI d'intention permet d'alimenter la stratégie du PAPI complet directement à partir des résultats issus des actions du PAPI d'intention.

En effet, la stratégie s'appuiera sur les résultats des études réalisées (amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité définition des besoins en termes de surveillance, de prévision, d'alerte, de gestion de crise, d'intégration du risque dans l'urbanisme) et sur la définition et la justification du scénario retenu dans le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique.

Au-delà des résultats des différentes actions du PAPI d'intention, le bilan du dispositif permet de réajuster certaines actions notamment de communication et de sensibilisation en fonction des retours de celle déjà entreprises.

Au final, le dossier de candidature à la labellisation du PAPI complet qui sera déposé en Préfecture pour instruction comportera l'ensemble des éléments prévus dans le cahier des charges PAPI 3 (§ 5.3.1). Il reprendra en particulier le bilan du PAPI d'intention et présentera un diagnostic approfondi du territoire, une stratégie adaptée aux problématiques du territoire et programme d'actions global décliné sur les 7 axes obligatoires.

Le syndicat porteur de la démarche prévoit de confier à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), retenu dans le cadre d'un marché public, la mise en œuvre de cette fiche action. L'animateur PAPI assurera bien la conduite globale de l'opération et suivra l'AMO dans sa mission.

La **stratégie de concertation** menée tout au long de la démarche de PAPI d'intention a pour objectif de favoriser l'émergence d'un PAPI complet consensuel. Elle prévoit pour cela la mise en place d'outil pour impliquer les acteurs et de faire émerger des documents consensuels. Le **dispositif** permettant le partage

d'opinions et le recueil d'avis sera déployé pour engager la **consultation grand public**. (Cf. Fiche action 2).

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)**

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Démarche PAPI » et « Action PAPI », Grand public

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Déploiement de la stratégie de concertation menée sur l'ensemble de la démarche
- ✓ Consultation grand public mise en place à l'issue du PAPI d'intention :
 - Internet : publication du dossier sur le site internet du Syndicat
 - Réseaux sociaux : information et relai vers le site internet
 - Relai des communes : mobilisation des communes pour relayer la mise en ligne du dossier sur leur site internet et mettre en place un affichage dans les mairies et la commune.
 - Mailing : utilisation de nos bases de données interne pour diffuser l'information à l'échelle du bassin versant

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 4 – Mise en œuvre de la SLGRI*

Durée prévisionnelle **9 mois**

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dossier PAPI complet					12 500 €HT	36 500 €HT
Consultation grand public (affichage)						1 000€
Sous-TOTAL					12 500 €HT	37 500 €HT
TOTAL	50 000 €HT					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
50 000 €HT		50% 25 000 €HT		**	50% 25 000 €HT

Indicateurs de suivi et de réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 3 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 6 : Réalisation du dossier de candidature du PAPI complet
- ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs

* Sous réserve des conditions du 11^{ème} Programme 2019-2024

** Sous réserve des décisions issues de l'arbitrage politique concernant les subventions dédiées à la gestion des inondations

AXE 1

**Amélioration de la connaissance
et de la conscience du risque**

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 5

Campagne topographique sur le bassin versant

Objectifs de l'action

- ✓ Acquérir des données altimétriques et planimétriques sur l'ensemble du BV (LIDAR et topographie complémentaire)
- ✓ Traiter les données pour extraire les différentes caractéristiques du terrain nécessaires aux méthodes d'hydro géomorphologie et de modélisation
- ✓ Compléter les données DREAL existantes utilisées pour la cartographie TRI

Description de l'action

En complément des données déjà existantes, il convient de réaliser une campagne topographique sur le bassin versant des 4 Vallées permettant de disposer d'une vue précise des lits majeurs et mineurs des cours d'eau ciblés par le PAPI d'intention (Cf. Carte Linéaire de cours d'eau) ainsi que des éléments constitutifs du système hydraulique global (remblais, ouvrages, digues, bras secondaires, berges etc.).

Cette campagne topographique sera composée de :

- Levés LIDAR permettant la réalisation d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT)
- Levés topographiques terrestre et bathymétriques permettant la réalisation des profils en travers et en long des cours d'eau des 4 Vallées.

La campagne LIDAR permet d'obtenir des données topographiques précises sur la surface totale du lit majeur des rivières et cours d'eau du bassin versant. Ces données permettront de réaliser un MNT comprenant les éléments modelant le terrain naturel (sol, rupture de pente, ouvrages...), les zones bâties et les surfaces en eau (rivières, étangs). La précision des levés topographiques par méthode LIDAR (LIDAR de basse altitude recommandé) devra être assez fine pour permettre la réalisation du MNT. Pour cela, la précision altimétrique en Z des données sera de +/- 10 cm et la précision planimétrique en X Y des données sera de +/- 20 cm. La densité des points mesurés pour le semis MNT sera d'environ 4 pts/m². C'est par la suite que seront extraits, à partir du MNT, les profils en travers et les profils en long des lits majeurs et mineurs des cours d'eau.

L'acquisition des données devra se dérouler dans des conditions d'acquisition optimum avec une altitude basse pour une meilleure précision, un impact du couvert végétal le plus faible possible et des conditions météorologiques appropriées.

Dans le cadre d'une campagne IGN, un levé LIDAR doit être réalisé sur l'ensemble du bassin versant des 4 Vallées. Il sera nécessaire de vérifier la précision des données acquises pour permettre la description et la modélisation future des cours d'eau du bassin versant. Si cela n'est pas le cas, le levé LIDAR de l'IGN devra être complété avec un levé LIDAR basse altitude sur les linéaires de cours d'eau ou une topographie terrestre de complément.

Il est donc prévu de réaliser un levé LIDAR complémentaire en basse altitude sur 100 km de rivière.

La campagne LIDAR sera dans tous les cas, complétée par **une campagne de levés topographiques (terrestre et bathymétrique)** permettant de caractériser la géométrie des cours d'eau :

- **Lit mineur :**

Le profil en travers du lit mineur sera levé perpendiculairement à l'axe d'écoulement du cours d'eau en coordonnées X, Y, Z. Pour chaque profil en travers, 6 points minimum devront être levés : pour chaque

rive, le sommet de berge, le pied de berges et les deux points du fil d'eau (à gauche et à droite). Dans le cas d'un cours d'eau endigué (digue en terre ou maçonnée) ou d'un cours d'eau composé avec une risberme, le profil de la digue et/ou de la risberme sera caractérisé par deux points supplémentaires : un point sur la digue ou sur la risberme pour mesurer sa largeur et un point en pied de digue côté lit majeur. Les profils en travers seront levés en moyenne avec un profil tous les 50m dans les zones à enjeux (urbanisation) ou un profil tous les 500m dans les zones naturelles.

Le profil en long du lit mineur sera relevé selon l'axe du lit d'étiage avec un point tous les 50 m en coordonnées X, Y, Z.

En cas de levé du lit en eau, il s'agira de réaliser un profil bathymétrique (en long et en travers) par un procédé de type sondeur.

- **Lit majeur :**

Si nécessaire, des profils topographiques du lit majeur (droit et gauche) devront être réalisés afin de connaître et/ou préciser la configuration générale du terrain, les obstacles longitudinaux à l'écoulement des eaux (digues, merlons, remblais, mur ...) et les ruptures de pente marquées du terrain. Les profils seront levés en coordonnées X, Y, Z avec un profil tous les 500 m et/ou en continuité avec les profils en travers du lit mineur réalisés.

- **Ouvrages d'art :**

Les levés d'ouvrages d'art (pont, seuils, barrage, bassins de rétention) seront réalisés pour faire apparaître les caractéristiques générales de l'ouvrage (hauteur de crête, hauteur de chute, largeur et hauteur des ouvertures permettant de définir la section hydraulique etc.).

Il est donc prévu de réaliser des levés topographiques sur 130 km de rivière.

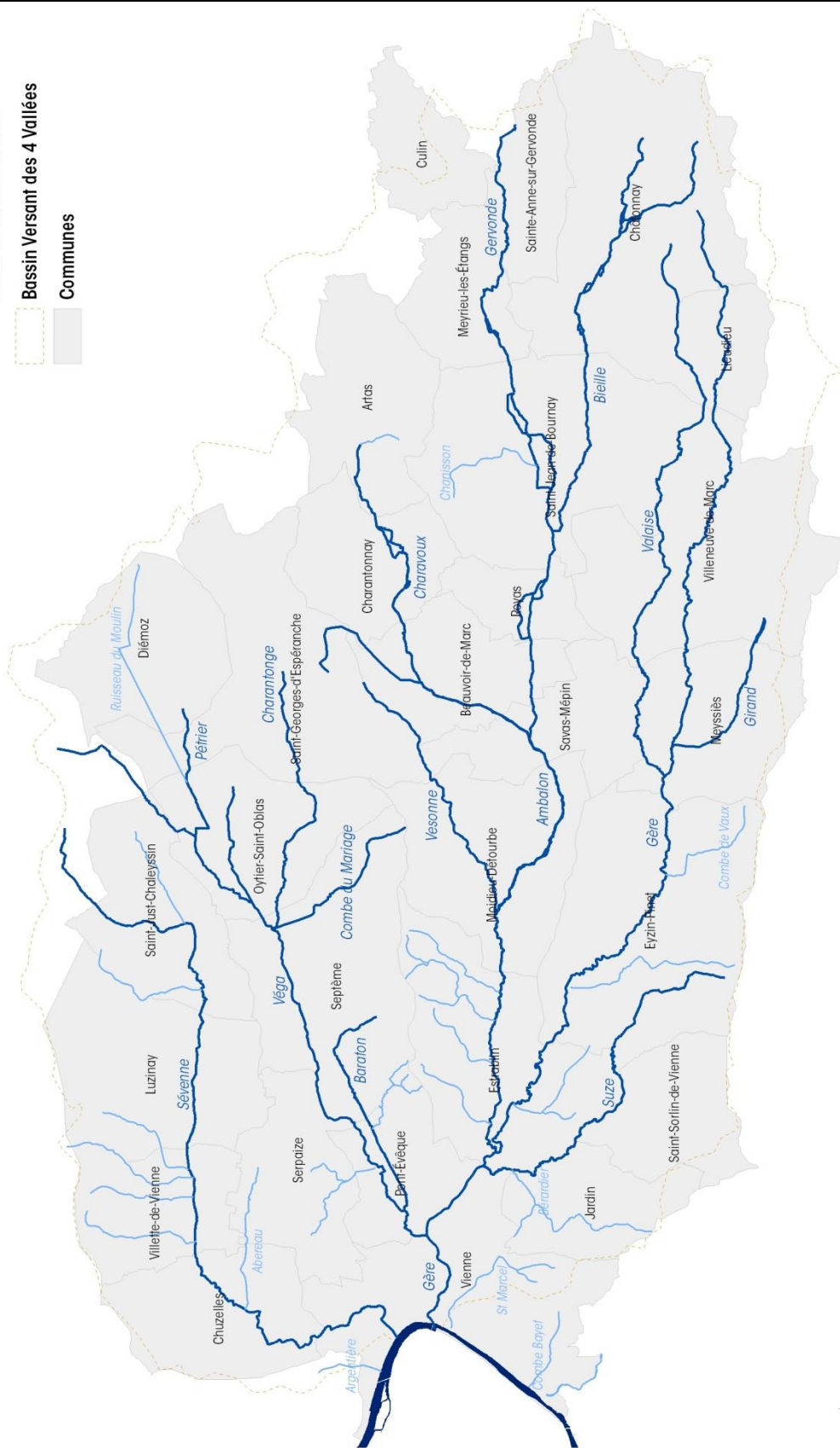
L'ensemble des données topographiques recueillies seront intégralement transmises au maître d'ouvrage (données sources) et serviront directement à alimenter les études réalisées dans le cadre de l'axe 1 du PAPI d'intention. Ainsi, la précision de l'ensemble des données devra être assez fine pour permettre la réalisation d'une modélisation des écoulements pertinente sur l'ensemble du bassin versant et en particulier pour calculer les occurrences de crues demandées dans le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action n° 13) jusqu'au stade AVP.

Le syndicat porteur de la démarche prévoit de confier à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), retenu dans le cadre d'un marché public, la mise en œuvre de cette fiche action. L'animateur PAPI assurera bien la conduite globale de l'opération et suivra l'AMO dans sa mission.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Source : RIV4VAL - IGN BD TOPO - IGN BD CARTHAGE

— Cours d'eau principaux
— Cours d'eau secondaires
— Bassin Versant des 4 Vallées
— Communes



Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions 					
Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », DREAL, DDT38					
Opérations de communication consacrées à cette action : Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.					
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)					
Contrat de rivières : <i>Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1</i> SLGRI –TRI de Vienne : <i>GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation</i>					
Durée prévisionnelle		11 mois			
Echéancier prévisionnel					
Année	2019	2020	2021	2022	
LIDAR		50 000 € HT			
Topographie terrestre		130 000 € HT			
TOTAL	180 000 € HT				
Plan de financement					
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
180 000 €HT		50% 90 000 €HT		30% 54 000 €HT	20% 36 000 €HT
Indicateurs de suivi/réussite					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude 					

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 6

Etude hydraulique et hydrologique globale du bassin versant

Objectifs de l'action

- ✓ Avoir une vision globale du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant.
- ✓ Disposer d'une connaissance de l'aléa inondation précise (fonctionnement, mécanismes de formation, évolution des crues) en modélisant les écoulements pour 3 périodes de retour (Q30, Q100 et Q1000).
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, les zones à risques et les « points noirs » du territoire
- ✓ Identifier et/ou compléter les zones propices à la dissipation des crues
- ✓ Etablir des cartographies des zones inondables selon les différentes périodes de retour

Description de l'action

Cette étude s'attachera dans un premier temps à étudier le régime hydrologique des rivières principales du bassin versant (Cf. Carte fiche action 5) à partir de l'analyse des études antérieures (notamment les études préalables au Contrat de rivières) et à partir des données statistiques des stations hydrologiques existantes sur le bassin versant et des stations météorologiques existantes à proximité.

Dans un second temps le fonctionnement hydraulique sera affiné par la réalisation d'une modélisation des écoulements dans le lit mineur et dans les zones de débordements. La modélisation permettra d'obtenir pour chaque scénario de crue les conditions hydrauliques des écoulements de crues : débits, hauteur d'eau, vitesse d'écoulement et durée de submersion. Les données seront étudiées en différents points du bassin versant (points stratégiques, ouvrages d'art) et pour 3 secteurs de la rivière (lit mineur, lit majeur en rive droite, lit majeur en rive gauche). Les données existantes seront critiquées, comparées et actualisées pour avoir une description aussi complète que possible.

Cette modélisation permet de définir les zones inondables, localiser les débordements, caractériser précisément les zones de dissipation des crues et identifier les ouvrages hydrauliques à problèmes.

La cartographie de l'aléa inondation indiquera les limites des zones inondables, les zones de débordement, les hauteurs d'eau, les vitesses maximales d'écoulement, les volumes débordés et la durée de submersion.

Les résultats de l'étude viendront alimenter le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action 14) qui recherchera alors des solutions adaptées aux problématiques identifiées.

Territoire concerné

Les cours d'eau principaux du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI »

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*

Durée prévisionnelle	2 ans			
Echéancier prévisionnel				
Année	2019	2020	2021	2022
Etude		45 000 € HT	15 000 € HT	
TOTAL	60 000 € HT			

Plan de financement					
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
60 000 €HT		50% 30 000 €HT		30% 18 000 €HT	20% 12 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite					
✓	INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention				
✓	INDIC. 2 : Subvention : taux consommé				
✓	INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »				
✓	INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO				
✓	INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude				

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 7

Etude hydro-morphologique du réseau hydrographique secondaire

Objectifs de l'action

- ✓ Connaître et caractériser le fonctionnement hydraulique et sédimentaire des affluents
- ✓ Disposer d'une connaissance de l'aléa inondation avec une intégration du transport sédimentaire par la modélisation des écoulements pour 3 périodes de retour (Q30, 100 et 1000)
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, les zones à risques et les « points noirs » du territoire
- ✓ Identifier et/ou compléter les espaces de bon fonctionnement du réseau secondaire et les zones propices à la dissipation des crues et/ou à la décantation des matériaux
- ✓ Etablir des cartographies des zones inondables/zones d'accumulation selon les différentes périodes de retour

Description de l'action

Cette étude s'attachera dans un premier temps à étudier le fonctionnement hydrologique et hydraulique du réseau secondaire (Cf. Carte en fiche action 5) en s'appuyant sur les études et les données existantes.

La méthodologie de cette partie de l'étude reprendra la méthodologie utilisée pour l'étude des rivières principales (Action n°6). Cela consistera également à modéliser les écoulements dans le lit mineur et les zones de débordement pour 3 occurrences de crues : Q30, Q100 et Q1000.

En parallèle, sur ces cours d'eau secondaire, le transport solide et la dynamique sédimentaire seront étudiés (granulométrie, identification des zones de départ et d'accumulation, profil d'équilibre, volume de sédiment...). Un point particulier sera apporté aux ouvrages de stockage des matériaux, appelés « piège à graviers ». Le fonctionnement particulier de ces ouvrages sera étudié (capacité hydraulique, vitesse de remplissage, protection des enjeux) afin de connaître l'intérêt et l'utilité de ces ouvrages vis-à-vis des biens et des personnes.

Le principe de l'action est d'analyser finement le fonctionnement et les dysfonctionnements des cours d'eau secondaire d'un point de vue hydraulique et sédimentaire. La cartographie de l'aléa inondation indiquera les caractéristiques des zones inondables (limites, hauteurs, vitesse, volume...) et des zones de dépôt des matériaux.

Les résultats de l'étude viendront alimenter le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action 14) qui recherchera alors des solutions adaptées aux problématiques identifiées.

Territoire concerné

Les cours d'eau secondaires prioritaires sur le bassin versant des 4 Vallées

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI »

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

Volet B – Plan de gestion du réseau hydrographique secondaire Action B-2-4

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*

Durée prévisionnelle **2 ans**

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022
-------	------	------	------	------

Etude		30 000 € HT	10 000 € HT	
--------------	--	-------------	-------------	--

TOTAL	40 000 € HT			
--------------	--------------------	--	--	--

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
40 000 €HT		50% 20 000 €HT	*	30% 12 000 €HT	20% 8 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 8

Etude globale pour la gestion des eaux pluviales

Objectifs de l'action

- ✓ Avoir une vision globale des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales en milieux agricole et urbain
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, les zones à risques et les « points noirs » du territoire dont l'origine des ruissellements est liée à des pluviométries exceptionnelles
- ✓ Connaître et cartographier les zones d'écoulement principales et les zones inondables pour 3 périodes de retour (Q30, 100 et 1000) par la modélisation des écoulements superficiels et canalisés sur les secteurs à enjeux

Description de l'action

Cette étude s'attachera dans un premier temps à réaliser un état des lieux des phénomènes de ruissellement en milieux agricole et urbain à partir de l'analyse des études antérieures et à partir de l'ensemble des données terrains disponibles (données topographiques, analyse des pentes, données statistiques hydrologiques et météorologiques, plan des réseaux ...).

Cela permettra dans un premier temps d'identifier les secteurs à risques, là où les dysfonctionnements sont connus et d'établir une priorisation sur les zones à enjeux.

Dans un deuxième temps, une modélisation sera réalisée pour 3 occurrences de crue (Q30, Q100 et Q1000) sur les secteurs prioritaires afin de caractériser précisément les écoulements superficiels et canalisés dans ces zones précises.

Cela permettra de caractériser, dans les secteurs à enjeux, les zones soumises aux phénomènes de ruissellement et d'identifier les zones de départ, de transfert et de stockage des ruissellements.

Le diagnostic et la cartographie associée distingueront clairement les zones d'inondation qui relèvent de dysfonctionnements dans le dimensionnement des réseaux ou du fonctionnement normal des écoulements pluviaux de celles qui relèvent de phénomènes de ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles.

Les résultats de l'étude viendront alimenter :

- le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action 14) qui recherchera alors des solutions adaptées aux problématiques identifiées.
- les Zonages pluviaux en zone urbaine (Action 33) qui définiront précisément les mesures à prendre pour réduire le risque de ruissellement en zone urbaine
- le Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole (Action 36) qui définit précisément les mesures à prendre pour réduire le risque de ruissellement en zone agricole

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI

- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

Volet A – Définir et mettre en œuvre un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur les zones prioritaires Action A-3-2

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 1 – Limiter le ruissellement dans les zones imperméabilisées et les zones agricoles*

GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Durée prévisionnelle

2 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022
Etude		22 500 € HT	7 500 € HT	
TOTAL		30 000 € HT		

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
30 000 €HT		50% 15 000 €HT		**	50% 15 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 9

Mise à jour de l'étude sur les étangs à risque

Objectifs de l'action

- ✓ Connaître le fonctionnement des étangs en situation de crue
- ✓ Estimer le risque potentiel présenté par les étangs lors d'une crue et identifier les étangs à risque
- ✓ Mettre à jour le fichier étangs constitué dans le cadre du premier Contrat de rivière

Description de l'action

Cette étude s'appuiera sur l'étude mise en œuvre dans le cadre du premier Contrat de rivière. Les données existantes seront critiquées, comparées et actualisées pour avoir une description aussi complète que possible de l'état actuel du fonctionnement des étangs en situation de crise et du risque potentiel qu'ils représentent.

Dans un premier temps, l'étude s'attachera à réaliser un diagnostic visuel des étangs du territoire afin de préciser les caractéristiques de l'étang et de ses ouvrages associés (digue, déversoir de sécurité).

Dans un second temps, une sélection sera réalisée sur les ouvrages qui semblent critique d'un point de vue du risque inondation. C'est alors que l'étude examinera plus précisément l'état et la capacité hydraulique des déversoirs et des ouvrages de vidange ainsi que l'état de la digue et des parements amont et aval. Pour cela, l'étude prévoit de réaliser les investigations géotechniques nécessaires au niveau des digues d'étangs pour évaluer le risque potentiel d'érosion interne/externe et de déstabilisation de l'ouvrage.

Le fonctionnement hydraulique des étangs à risque du bassin versant sera alors analysé et modélisé pour les 3 occurrences de crues (Q30, Q100 et Q1000). Ainsi l'étude permet d'évaluer le volume de stockage de ces étangs à risque et d'analyser leur impact sur l'hydrologie à l'état normal et en crue (débit de l'onde de crue vers l'aval, avec ou sans rupture de digue).

Cette modélisation permet de définir les zones inondables, d'identifier les enjeux exposés selon les différentes occurrences de crue et les différents comportements des étangs en crue (surverse, rupture...) et de réaliser une cartographie des zones à risque selon les différentes occurrences de crue.

Les résultats de l'étude viendront alimenter :

- Le diagnostic global des enjeux en zone inondable (Action 10) en estimant le risque potentiel présenté par le comportement des étangs en crue.
- le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action 14) qui recherchera alors des solutions adaptées aux problématiques identifiées.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI »

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*

Durée prévisionnelle

2 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022
Etude		52 500 € HT	17 500 € HT	
TOTAL		70 000 € HT		

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
70 000 €HT		50% 35 000 €HT		30% 21 000 €HT	20% 14 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 10

Diagnostic global des enjeux en zone inondable et de la vulnérabilité du territoire

Objectifs de l'action

- ✓ Recenser les enjeux et déterminer l'exposition du territoire au risque d'inondation (crue et ruissellement)
- ✓ Déterminer la vulnérabilité des enjeux exposés en suivant la méthodologie préconisée dans le référentiel national de vulnérabilité aux inondations (MEEM, CEPRI, CEREMA) et le guide Reviter.

Description de l'action

Cette étude consiste dans un premier temps à évaluer le degré d'exposition au risque d'inondation des enjeux situés en zone inondable.

L'appréciation globale de l'exposition du territoire aux risques d'inondation résulte du croisement entre l'emprise de l'aléa d'une part et la localisation des enjeux (humains, économiques, environnementaux...) d'autre part. Cette analyse doit donc s'appuyer sur les résultats des actions 6 et 7 qui apportent les informations en termes d'aléa d'inondation pour les 3 occurrences de crue (Q30, Q100 et Q1000) enrichie par l'analyse du type d'enjeux concernés par ce risque sur le territoire.

Dans un second temps, l'appréciation de la vulnérabilité globale du territoire face aux risques d'inondation s'effectue en poussant la réflexion plus loin qu'une simple analyse spatiale. Il s'agit d'analyser la vulnérabilité du territoire au sens du terme de la sensibilité face au risque d'inondation (MEEM, CEPRI, CEREMA). Cette méthodologie se base sur la déclinaison des objectifs de la SNGRI, la définition et la caractérisation des sources de vulnérabilité et l'identification d'indicateurs associés permettant une analyse fine de la vulnérabilité du territoire.

Cette analyse devra être complétée par la méthodologie utilisée par l'outil de la démarche REVITER (outil conçu dans le cadre du Plan Rhône), fondée sur la mise en mouvement d'un large panel d'acteurs locaux, permettant de réaliser un diagnostic partenarial et un plan d'actions concrètes et hiérarchisées.

La mise en œuvre de cette analyse de la vulnérabilité sera faite sur la base d'un ou plusieurs scénarii d'aléa(s) défini(s) au préalable par les membres du CoTec/CoPil « Action PAPI » affectés à cette fiche action. Il conviendra de retenir le ou les scénarii les mieux adaptés localement pour traiter la question de la vulnérabilité.

L'analyse permet de quantifier les dommages potentiels sur les enjeux pour chaque occurrence de crue avec les indicateurs monétaires et non monétaires préconisés dans le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.

Les résultats de l'étude viendront alimenter le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Action 14) et permettra d'orienter la stratégie de réduction de la vulnérabilité vers les enjeux les plus exposés et les plus sensibles.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions 					
Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI »					
Opérations de communication consacrées à cette action : Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.					
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)					
Contrat de rivières : <i>Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1</i> <i>Volet B – Détermination et réduction de la vulnérabilité dans zones à risques importants Action B-4-4</i> SLGRI –TRI de Vienne : <i>GO 1 – Améliorer la connaissance et mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité</i> <i>GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Se préparer à la crise</i>					
Durée prévisionnelle		18 mois			
Echéancier prévisionnel					
Année	2019	2020	2021	2022	
Etude			45 000 € HT	15 000 € HT	
TOTAL	60 000 € HT				
Plan de financement					
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
60 000 €HT		50% 30 000 €HT		30% 18 000 €HT	20% 12 000 €HT
Indicateurs de suivi/réussite					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude 					

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 11

Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations

Objectifs de l'action

- ✓ Compléter et finaliser l'inventaire des ouvrages de protection en précisant les caractéristiques techniques des ouvrages.
- ✓ Améliorer la connaissance des caractéristiques administratives et réglementaires des ouvrages de protection contre les inondations
- ✓ Assurer la sécurité des ouvrages de protection contre les inondations comme stipulé dans le Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydraulique

Description de l'action

Cette action se déroule en deux temps :

En premier lieu, sur la base du Schéma Eco-morphologique réalisé dans le cadre du Contrat de rivière des 4 Vallées, l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations répondant au Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydraulique (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques) sera inventorié, caractérisé et localisé sur une carte.

Dans le détail, il est nécessaire de réaliser un inventaire de terrain sur l'ensemble du territoire du PAPI d'intention afin de préciser le tracé de l'ouvrage, de caractériser sa géométrie et son état de dégradation. Les zones de fragilité et les points particuliers seront identifiés (érosion, affaissement, renard, végétalisation...).

L'étude va permettre également de définir et classer les systèmes d'endiguements pertinents pour la protection contre les inondations (niveau de protection selon le type d'aléa, population et zone protégée).

En parallèle les propriétaires et les gestionnaires des ouvrages seront identifiés et recensés et des modalités de gestion (ou de non-gestion) des ouvrages seront proposés en terme d'entretien, de surveillance et de mise aux normes réglementaires.

Cette analyse administrative et réglementaire permettra d'élaborer **un plan de gestion des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques** définissant précisément la démarche organisationnelle et réglementaire pour mettre en conformité les ouvrages.

Dans un deuxième temps, l'étude s'attachera à **réaliser les études permettant de définir le programme de travaux pour consolider les ouvrages** dont le porteur de projet dans le cadre de sa compétence GEMAPI a la responsabilité et dont le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique assure leur pertinence ; puis à **constituer le dossier d'étude de danger (EDD)** en vue du classement de ces ouvrages.

Les EDD seront engagées sur les ouvrages de protection contre les inondations sur les communes couvertes par un PPRI ou un document valant PPRI. Ces EDD tiennent compte des levés géotechniques et topographiques nécessaires à l'étude.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI »

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

Volet B – Définir un plan de gestion des digues au titre de la sécurité publique Action B-4-5

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 2 – Systèmes de protection : améliorer la connaissance des ouvrages hydrauliques*

GO 2 – Assurer la pérennité des ouvrages de protection et améliorer leur gestion

Durée prévisionnelle

18 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude		60 000 €	20 000 €		52 500€	52 500€
TOTAL					185 000 € HT	

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
185 000 €HT		50% 92 500 €HT		30% 55 500 €HT	20% 37 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 12

Etude de définition des barrages

Objectifs de l'action

- ✓ Compléter et finaliser l'inventaire des barrages et des ouvrages en travers des cours d'eau en précisant les caractéristiques techniques des ouvrages.
- ✓ Améliorer la connaissance des caractéristiques administratives et réglementaires des barrages et des ouvrages en travers des cours d'eau
- ✓ Assurer la sécurité des barrages et des ouvrages en travers des cours d'eau comme stipulé à l'article R214-112, R214-122 à 125 et R214-136 du Code de l'environnement et dans le Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydraulique

Description de l'action

Cette action se déroule en deux temps :

En premier lieu, sur la base du Schéma Eco-morphologique réalisé dans le cadre du Contrat de rivière des 4 Vallées l'ensemble des barrages (et digues d'étangs) et des ouvrages en travers des cours d'eau sera inventorié, caractérisé et localisé sur une carte.

Cet inventaire sera complémentaire de celui effectué dans le PAPI d'intention à l'action 9 au niveau des digues d'étangs.

Dans le détail, il est nécessaire de réaliser un inventaire de terrain sur l'ensemble du territoire du PAPI d'intention afin de préciser le tracé de chacun des ouvrages, de caractériser leur géométrie et leur état de dégradation.

L'étude doit permettre de définir et classer l'ensemble des barrages et des ouvrages en travers des cours d'eau. En parallèle, il est nécessaire d'identifier les barrages qui jouent un rôle dans la prévention contre les inondations (Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015). **Pour cela, une analyse historique permettant de définir la vocation initiale des ouvrages et affirmer le rôle de protection de l'aménagement sera réalisée.** Les ouvrages définis comme tels seront intégrés dans la définition des systèmes d'endiguement (en lien avec l'action précédente n°11 « Etude de définition des ouvrages de protection contre les inondations »).

En parallèle les propriétaires et les gestionnaires des ouvrages seront identifiés et recensés et des modalités de gestion (ou de non-gestion) des ouvrages seront proposées en terme d'entretien, de surveillance et de mise aux normes réglementaires.

Cette analyse administrative et réglementaire permettra d'élaborer **un plan de gestion des barrages et des ouvrages en travers des cours d'eau** définissant précisément la démarche organisationnelle et réglementaire pour mettre en conformité les ouvrages.

Dans un deuxième temps, l'étude s'attachera à réaliser les études **permettant de définir le programme de travaux pour consolider les ouvrages présentant un risque en termes d'inondation**. Les études seront réalisées par le porteur de projet dans le cadre de sa compétence GEMAPI sur les ouvrages dont il a la responsabilité ou par convention avec les ouvrages à risque dont il n'est pas propriétaire. Puis ces études permettront de **constituer les dossiers d'ouvrages** en vue du classement de ces ouvrages.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action						
Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)						
Modalités de pilotage et de suivi :						
✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI						
✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude						
✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »						
✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions						
Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI »						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1						
Volet B – Définir un plan de gestion des barrages et seuils au titre de la sécurité publique Action B-4-6						
SLGRI –TRI de Vienne: GO 2 – Systèmes de protection: améliorer la connaissance des ouvrages hydrauliques						
GO 2 – Assurer la pérennité des ouvrages de protection et améliorer leur gestion						
Durée prévisionnelle		18 mois				
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude		52 500 €	17 500 €		10 000€	
TOTAL	80 000 € HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
80 000 €HT		50% 40 000 €HT		30% 24 000 €HT	20% 16 000 €HT	
Indicateurs de suivi/réussite						
✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention						
✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé						
✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »						
✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO						
✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude						

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 13

Etude historique des crues du bassin versant et valorisation des informations

Objectifs de l'action

- ✓ *Améliorer la connaissance de l'historique des crues pour renforcer la culture du risque inondation*
- ✓ *Améliorer la connaissance des informations historiques sur les cours d'eau pour comprendre l'évolution des enjeux territoriaux*
- ✓ *Capitaliser les données historiques dans une base de données spécifique*

Description de l'action

Cette action consiste à rechercher, collecter et analyser les données disponibles sur les crues historiques (hauteur d'eau, débits, pluviométrie...) du bassin versant des 4 Vallées et les dégâts occasionnés sur le territoire.

L'étude va permettre également de disposer de l'ensemble des informations historiques disponibles sur l'aménagement des cours d'eau du bassin versant et ainsi comprendre les contextes naturels et humains qui ont permis d'aboutir à la situation d'aujourd'hui.

Le recensement de l'ensemble de ces informations historiques s'effectuera en réalisant un travail d'archive important (documents d'études, articles de presse, cartes anciennes...) et par la mise en place d'une démarche de concertation participative auprès de la population du bassin versant.

Travailler via les sciences participatives permet de développer un programme de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique, ici spécifique aux crues historiques, à leur conservation dans les mémoires et à la transmission de cette mémoire dans le temps.

Ainsi, une campagne de mobilisation à destination du grand public sera lancée pour permettre de mobiliser les participants et les inciter à s'engager dans ce processus participatif de recensement des crues historiques.

Les données récoltées grâce à cette démarche seront organisées, au sein d'une base de données historique, construite de manière à être actualisée et valorisée facilement pour permettre la pérennisation de la démarche dans le temps.

Dans un deuxième temps, le travail consistera à saisir l'ensemble des données historiques collectées au cours de l'étude dans la Base de Données Historiques des Inondations (BDHI : <http://bdhi.fr>) pour être capitalisées.

Cette base de données nationale recense et décrit l'ensemble des phénomènes d'inondation survenus sur le territoire français. Elle intègre progressivement les anciens évènements, ainsi que les nouveaux qui surviennent. La BDHI est une base de données documentaire où les informations sont structurées autour de Fiches Document, de Notes Inondation et de Fiches Synthèse. Il sera intéressant de s'appuyer sur le guide disponible sur le site de la BDHI (« Note méthodologique à destination des services de l'Etat et des collectivités ») pour la mise en œuvre de cette action qui demande une certaine précision dans ce travail formalisé.

Les participants seront alors formés à l'utilisation de cette base de données afin de pérenniser la démarche collaborative. Les contributeurs verront également leur action valorisée grâce à la diffusion des résultats de la démarche et éventuellement par leur mobilisation lors d'évènements particuliers sur le risque inondation (expositions, animations...).

Cette action est en lien avec l'action n°15 « Plan de pose des repères de crue » qui consiste à répertorier les laisses de crues et les repères de crue présents sur le bassin versant, les matérialiser et alimenter la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crue.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)**

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », DDT38, Communes et acteurs du territoire

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ En interne :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

- ✓ En externe (Cf. Action 15)

Utilisation des outils de communication externes visant à mobiliser des participants et déploiement de la stratégie de concertation via les sciences participatives

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Développer la conscience du risque*

GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Durée prévisionnelle

12 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022
Etude		22 500 € HT	7 500 € HT	
TOTAL		30 000 € HT		

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
30 000 €HT		50% 15 000 €HT		30 % 9 000 €HT	20% 6 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude
- ✓ INDIC. COM. 2 : Nombre de participants / visiteurs

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 14

Définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique

Objectifs de l'action

- ✓ Définir en concertation une stratégie de gestion du risque inondation sur l'ensemble du bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau et intégrant les principes de ralentissement dynamique
- ✓ Définir des scénarios d'aménagement de gestion des inondations (crue et ruissellement) et valider le scénario optimum et consensuel
- ✓ Concevoir un Schéma Global d'Aménagement Hydraulique à un niveau Avant-Projet

Description de l'action

Cette action est réalisée dans le cadre d'une démarche ouverte et concertée s'appropriant les principes et les fondements de la participation actéuriale et citoyenne.

La réalisation de cette action s'appuie sur la valorisation des résultats des études antérieures réalisées sur les 4 Vallées (Etudes hydrauliques ponctuelles sur le territoire et études préalables au Contrat de rivière) et sur les résultats des études du PAPI d'intention (Actions 5 à 13). Elles permettent de disposer d'un diagnostic global et approfondi du territoire face à l'aléa inondation, aux enjeux exposés et leur vulnérabilité et aux ouvrages de protection contre les inondations existants.

La valorisation de cet ensemble d'études permet de faire émerger des solutions d'aménagement hydraulique et de restauration des cours d'eau adaptées au territoire qui intègrent le fonctionnement naturel des cours d'eau et qui préservent l'espace alluvial de bon fonctionnement.

Le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique présentera les types d'aléas pris en compte (débordement, rupture de digue et ruissellement) pour 4 scénarii d'inondation :

- Le scénario d'évènements engendrant les premiers débordements ou dommages (évènement fréquent)
- Le scénario de dimensionnement, correspondant au niveau de protection de l'aménagement/ouvrage
- Le scénario de fin d'impact de l'aménagement/ouvrage, correspondant à la situation où il est complètement dépassée et/ou il y a ruine généralisée de l'ouvrage
- Le scénario extrême, de période de retour au moins **500 ans**

Le choix du scénario d'aménagement retenu sera effectué au cours du processus participatif afin d'assurer une transparence dans le processus décisionnel et de permettre à tous les acteurs de s'exprimer sur les projets.

Ainsi, les différents scénarios seront évalués et comparés entre eux vis-à-vis de la situation initiale sur des critères de réduction du risque inondation permettant de formuler un avis sur le plan hydraulique, socio-économique et environnemental.

Pour cela, le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique devra vérifier l'ensemble des contraintes techniques, économiques, environnementales et foncières.

Une première analyse synthétique sera réalisée concernant :

- L'impact hydraulique : la modélisation de l'état initial est réalisée dans le cadre des actions « hydrauliques », soient les actions 6, 7 et 8 du PAPI d'intention. Le Schéma Global d'Aménagement

Hydraulique s'attachera à réaliser une modélisation en état projet, pour chacune des 4 scénarii d'inondation qui intègrent les modélisations issues du diagnostic et la modélisation du scénario de dimensionnement choisi.

- La réduction de l'exposition et de la vulnérabilité des enjeux : la cartographie réalisée dans le cadre de l'action 10 du PAPI d'intention correspondant à la vulnérabilité globale du territoire en situation initiale sera croisée avec une nouvelle cartographie recensant les enjeux exposés et vulnérables pour chaque scénario d'aménagement.

- L'impact environnemental : l'évaluation des conséquences potentielles des travaux et aménagements, pour chacun des scénarii d'aménagement, sur les enjeux naturels et paysagers du territoire, sera réalisée sur la base des connaissances issues du diagnostic du PAPI d'intention.

- L'impact sur l'activité agricole : l'évaluation des impacts potentiels des travaux et aménagements pour chacun des scénarii d'aménagement sur l'activité agricole (surface impactée, temps de submersion...) sera réalisée dans le cadre de la définition du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique. En cas d'impacts avérés, une étude agricole dédiée devra être produite dans le cadre du PAPI complet des 4 Vallées qui pourra aboutir à l'établissement d'un protocole agricole.

Cette analyse synthétique permet d'examiner les impacts des scénarios d'aménagement sur ces différents critères. Elle constitue un outil d'aide à la décision permettant un positionnement du Comité de pilotage « Démarche PAPI » sur un scénario d'aménagement plutôt qu'un autre.

Les solutions d'aménagement hydraulique et de restauration des cours d'eau issues du scénario d'aménagement retenu seront ensuite proposées au stade Avant-Projet (AVP) afin de répondre à une exigence de garanties techniques dès la phase PAPI d'intention. Elles pourront être des actions à mener sur :

- La régulation des apports d'eau à la source (gestion de l'eau pluviale, écrêtement de crues, zones d'expansion des crues...) ;
- L'amélioration des conditions d'écoulement du ruisseau (morphologie, dimensionnement d'ouvrages, amélioration des milieux connexes ...) ;
- La réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés (réduction de l'exposition des biens, information préventive, mesures de gestion de crise...) ;

La limitation des problèmes de ruissellement (actions liés à l'urbanisme, au milieu agricole...)

Le Schéma global d'aménagement hydraulique en version AVP nécessitera également la réalisation de levés topographiques précis.

Les solutions définies intégreront les projets d'aménagement et les actions issus du Contrat de rivières des 4 Vallées, soit les fiches actions n°B-1-1, B-2-1, B-2-2, B-2-3, B-2-4, B-4-1, B-4-2, B-4-3, B-4-5 et B-4-6.

Le scénario d'aménagement retenu pour le projet de PAPI devra être justifié par un examen approfondi des impacts prévisibles des travaux, ouvrages et/ou aménagements prévus.

Pour cela, il est nécessaire de justifier les choix réalisés et vérifier la pertinence du projet, conformément au cahier des charges PAPI 3, via :

- L'Analyse Coût-Bénéfice (ACB) ou l'Analyse multi-critère (AMC). Cette analyse permet d'évaluer les effets du projet sur les dommages évités et de les comparer au coût des mesures à mettre en œuvre pour éviter les dommages liés au phénomène d'inondation. L'évaluation des dommages est réalisée à partir d'indicateurs monétaires et d'indicateurs d'exposition d'enjeux (santé humaine, économie, environnement et patrimoine).
- L'Analyse Environnementale. Cette analyse permet d'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux existants sur le territoire et protégés par le Code de l'Environnement

dans la stratégie du programme d'action du PAPI. Cette étude permettra d'élaborer la note d'analyse environnementale demandée pour constituer le dossier de candidature du PAPI complet.

Ces analyses permettront d'affiner et justifier le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique qui sera défendu dans le futur dossier de candidature PAPI.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Large concertation réalisée avec l'appui de la chargée de communication

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Démarche PAPI », CoPil/CoTec « Action PAPI », Acteurs du territoire et grand public

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication (interne et externe) visant à assurer la circulation de l'information, mobiliser les différents acteurs concernés (monde agricole, industriels, grand public, collectivités) et assurer la valorisation de la démarche
- ✓ Déploiement de la stratégie de concertation, avec la mise en place d'ateliers participatifs sur plusieurs réunions, incluant la réalisation de supports spécifiques, l'acquisition de matériel et la petite restauration
- ✓ Déploiement de la démarche de valorisation des participants

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI – TRI de Vienne : GO 2 – Assurer la pérennité des ouvrages de protection et améliorer leur gestion

GO 2 – Espaces de bon fonctionnement : préserver et restaurer les champs d'expansion des crues

GO 4 – Mise en œuvre de la SLGRI – Mise en place d'un PAPI

Durée prévisionnelle

18 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Etude		69 000 €HT			
Ateliers de concertation		1 000 €HT			
Topographie AVP					30 000 €HT
TOTAL					100 000 € HT

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
100 000 €HT		50% 50 000 €HT		30 % 30 000 €HT	20% 20 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 3 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Démarche PAPI »

- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude
- ✓ INDIC. 9 : Validation du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique
- ✓ INDIC. COM. 2 : Nombre de participants / visiteurs

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 15

Plan de pose de repères de crue

Objectifs de l'action

- ✓ *Conserver et transmettre la mémoire des évènements passés*
- ✓ *Informar la population des hauteurs d'eau atteintes lors des crues passées*
- ✓ *Sensibiliser la population aux phénomènes d'inondation pour développer une conscience du risque*

Description de l'action

Cette action, en lien avec l'action n°13, consiste dans un premier temps, à recenser les repères de crue présents sur le bassin versant et à réaliser un inventaire des laisses de crues en s'engageant dans un processus de science participative avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le recensement des repères de crue sera réalisé via une campagne de mobilisation à destination du grand public dans le cadre de la stratégie de concertation participative (sciences participatives).

Les données récoltées grâce à cette démarche seront capitalisées et permettront d'alimenter la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crue (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/reperes-de-cruces>). Le lien sera relayé sur le site Internet du syndicat pour faciliter l'action des contributeurs et une carte interactive localisera les repères de crue et reprendra les principales informations des évènements.

Les participants seront également formés à l'utilisation de cette plateforme afin de pérenniser la démarche collaborative et leur action sera valorisée grâce à la diffusion des résultats de la démarche et éventuellement par leur mobilisation lors d'évènements particuliers sur le risque inondation (expositions, animations...).

Dans un second temps, l'action consiste à déterminer en concertation une stratégie de matérialisation des repères de crue permettant d'informer la population du bassin versant sur les hauteurs d'eau atteintes lors des crues passées. L'objectif est de définir les sites potentiels pour la pose des repères de crue puis d'équiper les sites choisis pour la matérialisation des lignes d'eau.

Lors de la concertation, une réflexion sera menée sur le type de marquage à utiliser (plaque, liseré bleu...). Dans un objectif pédagogique, la mise en place de repères de crue innovants sera proposée : les repères de crues seront associés à un panneau pédagogique sur lequel est apposé un « flash code » permettant de les localiser sur une carte directement sur son smartphone et d'obtenir des informations sur la crue répertoriée (historique, photos...).

La matérialisation des crues passées par la pose de repères de crue est un moyen de sensibiliser le grand public à la thématique des crues historiques. Afin d'accentuer l'importance de cette thématique, un évènement spécifique « Pose de repères de crue » sera organisé. Les habitants de la commune concernée par la pose des repères de crues seront conviés pour favoriser leur prise de conscience face au risque inondation. Ces évènements permettront de diffuser des supports de communication spécifiques et cela pourra également être l'occasion de valoriser l'action des contributeurs.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Large concertation réalisée avec l'appui de la chargée de communication
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », Acteurs du territoire et grand public

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Campagnes de mobilisation pour le programme de « sciences participative » et pour la participation à l'évènement « Pose de repères de crue » : affichage, flyers, radio, presse, réseaux sociaux, mailing, relai aux communes
- ✓ Déploiement de la stratégie de concertation via les « sciences participative » :
 - Création de supports et organisation d'une matinée pour la formation aux outils (outils dédiés au transfert d'information, BDHI, plateforme collaborative...)
 - Valorisation des participants pendant et après la mise en place de l'action : articles de presse, témoignages, communication de suivi sur les résultats, invitation et mise à l'honneur lors d'évènements (exposition « Crues historique », évènement « Pose de repère »)
 - Création de repères de crue pédagogique : « flash code »
 - Organisation d'un évènement spécifique « Pose de repères de crue » (avec diffusion de guides sur les inondations et utilisation de l'exposition générale)
- ✓ Déploiement des outils de communication interne et externe visant à assurer la circulation de l'information (avec notamment la création d'une fiche pratique spécifique aux repères de crues pour les communes et les EPCI) et la valorisation des avancées de la démarche

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

Volet C – Légitimer le syndicat et accroître sa légitimité

SLGRI – TRI de Vienne : GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Développer la conscience du risque

GO 5 – Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Durée prévisionnelle

3,5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition du plan de pose			5 000 € HT			
Achat et pose des repères de crue					10 000 € HT	
Campagnes de mobilisation (x2)						1500€HT
Formations aux outils						1 000 € HT
Repères de crues pédagogiques					500 € HT	
Evènements « Pose de repères de crue »						2 000 € HT
Fiche pratique « Repère de crue »		pm	pm	pm	pm	pm
Sous - TOTAL			5 000 € HT		10 500 € HT	4 500 € HT
TOTAL					20 000 € HT	

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
20 000 €HT		50% 10 000 €HT			50% 10 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC.10 : Saisie effective sur la plateforme « Repère de crue »
- ✓ INDIC. COM. 2 : Nombre de participants / visiteurs

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 16

Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM

Objectifs de l'action

- ✓ Informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et sur les consignes de sécurité à mettre en place face à ces risques
- ✓ Améliorer la couverture en DICRIM du bassin versant

Description de l'action

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), établi par le Maire en vertu de l'article R125-11 du Code de l'Environnement, est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risques.

La réalisation d'un **DICRIM est obligatoire pour les communes mentionnées dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)** en vertu de l'article R125-10 du Code de l'Environnement. Pour les communes qui ont l'obligation de réalisation un PCS (Plan Communal de Sauvegarde), le délai de révision du PCS (5 ans) inclus également ce délai de révision pour le DICRIM, inclus dans le PCS.

Sur le territoire du PAPI d'intention, l'ensemble des communes sont concernées par le DDRM et seulement 11 communes sur les 31 possèdent un DICRIM.

L'action, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, consiste donc à :

- Communiquer auprès des communes pour les informer de leurs obligations et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat.
- Accompagner les communes de manière personnalisée sur les aspects techniques et sur la communication pour permettre le bon déroulement de l'action

Pour cela, il sera nécessaire de mettre en place un **partenariat fort avec les communes du territoire** permettant d'assurer la mise en place de l'action et de favoriser l'appropriation et le portage de l'outil DICRIM par la collectivité.

Ainsi, des cycles de réunions seront mis en place afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des collectivités permettant de faciliter l'élaboration et la mise à jour de l'outil DICRIM par les communes : fourniture de cahier des charges, appui au choix et au suivi des prestataires extérieurs, appui à la mise en œuvre en régie ...

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour faciliter les collectivités à diffuser les DICRIM par les communes (articles clés en main pour informer la population via les bulletins municipaux, le site Internet de la commune etc.).

Les DICRIM étant des outils obligatoires pour l'information sur les risques majeurs du territoire communal, la fiche action prévoit la mise en œuvre et la diffusion de ces DICRIM sous maîtrise d'ouvrage de la

collectivité compétente.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)** pour l'accompagnement et les Communes pour la mise en œuvre (élaboration, révision, diffusion) des DICRIM

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication pour la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions de communication auprès des acteurs
- ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes et EPCI

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne (avec notamment la création d'une « Fiche pratique « DICRIM ») pour la mise en place de l'action et l'organisation de réunions partenariales.
- ✓ Diffusion du guide « Votre Syndicat vous accompagne » pour rappeler le rôle du Syndicat
- ✓ Mise en place de réunions partenariales pour l'accompagnement personnalisé des communes
- ✓ Utilisation des outils permettant de communiquer en externe autour de la mise en place des DICRIM par les communes
- ✓ Utilisation des outils pour valoriser les avancées de la démarche et les efforts des communes

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

Volet C – Légitimer le syndicat et accroître sa visibilité

SLGRI – TRI de Vienne : *GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Développer la conscience du risque*

Durée prévisionnelle

2,5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre des DICRIM (sur la base de 300 € par DICRIM et d'un objectif de 31 DICRIM réalisés)				3 000 €HT	3 000 €HT	4 000 €HT
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (fiche pratique, flyers, affiches)	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Sous - TOTAL				3 000 €HT	3 000 €HT	4 000HT
TOTAL	10 000 € HT					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	Communes
10 000 €HT		50% 5 000 €HT		**	***	50% 5 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 11 : Nombre de commune disposant d'un DICRIM à jour
- ✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion

** Sous réserve des décisions issues de l'arbitrage politique concernant les subventions dédiées à la gestion des inondations

*** Participation éventuelle selon le positionnement politique pris en termes de participation financière GEMAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 17

Sensibilisation au risque inondation

Objectifs de l'action

- ✓ Développer la conscience du risque inondation sur le bassin versant
- ✓ Développer des dispositifs d'information sur le risque inondation
- ✓ Réaliser des actions de sensibilisation pour l'ensemble des thématiques PAPI

Description de l'action

Pour permettre de développer une culture du risque et un langage commun sur le bassin versant des 4 Vallées, la stratégie de communication du PAPI d'intention a fixé la mise en œuvre de différents outils, à la fois communs au bassin versant et/ou spécifiques selon les cibles (habitants, scolaires, élus et agents communaux, industriels, agriculteurs...).

Ainsi, il est prévu de mettre en place des actions de sensibilisation :

- **« Salon des inondations »** : événement où il y aura des expositions, des ateliers, des animations autour de maquettes, des conférences (témoignages), des pièces de théâtres sur la thématique inondation, des entreprises de matériel de protection (démonstrations) etc. Il permettra également de faire un bilan sur l'ensemble du bassin versant sur la mise en œuvre du PAPI d'intention.
- **Expositions itinérantes** pour lesquelles seront créés des panneaux informatifs (kakémonos) sur le fonctionnement des rivières, les crues, le rôle des zones humides dans l'écrêtement des crues, la vie dans une zone à risque d'inondation.
- **Matinées d'information et de sensibilisation** : il s'agit d'améliorer la connaissance du risque inondation et sa gestion à l'échelle locale auprès du grand public et/ou d'acteurs ciblés grâce à un discours de proximité adapté au territoire. Ces matinées seront organisées par sous bassin versant ou par groupement de communes sur des thèmes tels que « l'histoire des crues et les zones à risque d'inondation sur mon territoire » et/ou « les gestionnaires du risque inondation : acteurs et outils » etc. Une matinée par an peut être organisée (reproduite 4 fois pour couvrir l'ensemble du territoire) avec un roulement de thématique sur toute la durée du PAPI.

Les animations scolaires ne pourront être faites mais seront remplacées par des formations aux élus dans le cadre d'un parcours adapté pour sensibiliser les équipes municipales au risque inondation.

En termes d'outils d'information sur le risque inondation pour développer la culture du risque, il est prévu de réaliser :

- **Un mini-site Internet dédié au PAPI** : au sein du site Internet du syndicat déjà existant, il s'agit de créer un module spécifique pour permettre la diffusion et le partage de données pédagogiques sur le risque inondation : vidéos, schémas explicatifs, zones à risques, localisation des repères de crue... et tout ce qui aura pu être mis en place au cours de la démarche PAPI.
- **Des vidéos pédagogiques** : de petits films documentaires et/ou des vidéos d'animation seront réalisés pour présenter le risque inondation et sa gestion à l'échelle des 4 Vallées, diffuser des

conseils sur les bonnes pratiques etc.

- **Des guides et plaquettes pédagogiques** : ces documents de sensibilisation au risque inondation seront réalisées sur les différentes thématiques du PAPI et auront comme objectif commun de développer la culture du risque par un partage de la politique et la stratégie territoriale de gestion des inondations et par l'utilisation d'un langage commun sur le bassin versant.
Pour sensibiliser les différents publics sur l'étendue des thématiques abordées par le PAPI et les accompagner à chaque étape (avant, pendant, après crue), 4 documents seront réalisés (avec des déclinaisons envisagées par cible, notamment pour le monde agricole) :
 - Une plaquette d'information sur l'IAL et les différents documents d'urbanisme à disposition pour connaître l'exposition au risque
 - Un guide de l'autodiagnostic, pour évaluer sa vulnérabilité et présenter des conseils d'aménagement et des mesures de protection, à destination du grand public. Il s'accompagnera d'un annuaire de contact pour en faciliter la mise en œuvre
 - Un mémo (magnétique) et une plaquette sur les bonnes pratiques et la mise en sécurité en cas d'inondation (déclinaison envisageable par cible)
 - Un guide post-crue qui permette de porter à connaissance du grand public et des sinistrés les mesures d'aide et de soutien à disposition de la population pour assurer le retour à la normale et qui les accompagne dans les démarches administratives (assurances / CAT NAT, mesures d'aide...)
- **Des articles aux collectivités** : des articles clés en main sur les diverses thématiques du PAPI seront transmis au fur et à mesure aux communes et aux collectivités pour sensibiliser au risque inondation par le biais des bulletins municipaux et des journaux des collectivités.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)**

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication pour la mise en œuvre des actions et des outils de sensibilisation
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI et Chambres consulaires

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ L'ensemble des outils listé dans le descriptif
- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information, la mobilisation des participants et la valorisation de la démarche (Fiche action 2)

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

Volet C – Légitimer le syndicat et accroître sa visibilité

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Développer la conscience du risque*

Durée prévisionnelle

2,5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Salon des inondations (avec la mobilisation)				15 000 €HT		
Expositions itinérantes						1 000 €HT
Matinées d'information et de sensibilisation (avec la mobilisation)				4 000 €HT		2 000 €HT
Mini-site Internet dédié au PAPI					7 000 €HT	
Vidéos pédagogiques				10 000 €HT		
Guides et plaquettes pédagogiques				3 000 €HT	3 000 €HT	3 000 €HT
Formation des élus					10 000 €HT	10 000 €HT
Sous - TOTAL				32 000 €HT	20 000 €HT	16 000 €HT
TOTAL	68 000 €HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
68 000 €HT		50% 34 000 €HT	*	**	50% 34 000 €HT	
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. COM. 1 : Nombre d'actions de communication réalisées ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs ✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion ✓ INDIC. COM. 4: Nombre d'utilisation/d'emprunt du support 						

* Sous réserve des conditions du 11ème Programme 2019-2024

** Sous réserve des décisions issues de l'arbitrage politique concernant les subventions dédiées à la gestion des inondations

AXE 2

Surveillance et prévision des crues et des inondations

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

Fiche action n° 18

Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations

Objectifs de l'action

- ✓ *Améliorer l'anticipation des crues sur le bassin versant*
- ✓ *Renforcer et développer un système de surveillance et de prévision de proximité*

Description de l'action

La définition du plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations consiste à réaliser une étude permettant de définir les différents scénarios envisageables sur le bassin versant en termes de dispositif d'observation, de mesure et de prévision des phénomènes d'inondation et à élaborer une stratégie opérationnelle sur le bassin versant. Ainsi, ce plan inclura :

- Un état des lieux des réseaux de mesures (hydrométrie, pluviométrie, piézométrie) et des dispositifs de prévision existants en collaboration avec l'ensemble des gestionnaires potentiels des équipements prévus à cet effet (DREAL, Météo-France, SPC, Communes...).
- La définition des besoins complémentaires sur le territoire et la proposition des différentes options possibles (en termes de coût et d'efficacité) pour renforcer le dispositif de surveillance et de prévision des crues sur les cours d'eau principaux et les affluents à risque
- La définition d'une stratégie globale pour définir un système de surveillance et d'anticipation des crues sur le bassin versant, basée à minima sur :
 - L'instrumentalisation progressive du bassin versant pour renforcer le dispositif de mesure existant (Lien avec les fiches action n°19 et 20)
 - La mise en place d'un système opérationnel d'observation de proximité (Lien avec la fiche action n°21)
 - La mise en place et le développement des systèmes d'avertissement aux pluies et aux inondations (Lien avec la fiche action n°22)
- La formalisation du plan organisationnel par le développement d'outils opérationnels permettant sa prise en main et son déploiement par l'ensemble des acteurs en charge de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations (ex : fiche réflexe, annuaire).

La définition de la stratégie du plan organisationnel sera réalisée en concertation avec les acteurs du territoire concernés (Services de l'Etat, EPCI, communes, SPC, Météo-France, comité citoyen...).

Ainsi,

- Des **réunions participatives** seront organisées pour favoriser l'émergence de solution et dynamiser la prise de décision en tenant compte des préoccupations de tous. Des **outils de valorisation de la démarche de concertation** seront élaborés pour garantir la mise en place du processus participatif : charte d'engagement, guide de participation etc.
- Les documents techniques, les rapports des comptes rendu, **le plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations** issu de la concertation seront formalisés et vulgarisés pour garantir une mise en place efficace de l'action

Territoire concerné						
L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention						
Modalités de mise en œuvre de l'action						
Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)						
Modalités de pilotage et de suivi :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI ✓ Appui de la Chargée de mission communication ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions 						
Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI, DREAL, SPC, DDT, Météo-France						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des outils de communication (interne et externe) visant à mobiliser les différents acteurs concernés, assurer la circulation de l'information (diffusion des rapports et du plan organisationnel vulgarisé) et assurer la valorisation de la démarche ✓ Déploiement de la stratégie de concertation, avec la mise en place d'ateliers participatifs sur plusieurs réunions, incluant la réalisation de supports spécifiques, l'acquisition de matériel et la petite restauration ✓ Déploiement de la démarche de valorisation des participants 						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : <i>Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1</i> – <i>Approfondir les connaissances hydrologiques Action B-6-2</i> SLGRI –TRI de Vienne : <i>GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Améliorer la prévision des crues</i>						
Durée prévisionnelle	2,5 ans					
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude		45 000 €HT		14 000 €HT		
Ateliers de concertation				1 000 €HT		
Sous- TOTAL		45 000 HT		15 000 €HT		
TOTAL	60 000 €HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
60 000 €HT		50% 30 000 €HT		30 % 18 000 €HT	20% 12 000 €HT	
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs 						

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

Fiche action n° 19

Etude pour la mise en place d'un réseau de mesure et la détermination des niveaux de vigilance

Objectifs de l'action

- ✓ Fournir un outil d'aide à la décision pour les acteurs de la gestion des inondations
- ✓ Définir précisément le réseau de suivi hydrologique et pluviométrique à mettre en place sur le bassin versant
- ✓ Définir des côtes d'alerte aux différents points d'observation pour aider à la surveillance des niveaux d'eau

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 18 « Plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations » qui définit la stratégie du territoire en termes de surveillance et de prévision des crues.

La présente fiche action s'attache à définir précisément le réseau de mesure à mettre en place sur le territoire en fonction des résultats de l'étude de faisabilité et des choix réalisés à l'action 18 et renforcer les moyens de surveillance des niveaux d'eau sur le bassin versant.

Pour cela, il est nécessaire d'une part de :

- Définir le nombre de stations de mesure pertinentes et choisir le type de matériel à mettre en place pour une bonne analyse des phénomènes se déroulant sur le territoire
- Définir les coûts d'acquisition et de maintenance
- Choisir le mode d'installation et de maintenance
- Préparer la mise en œuvre du réseau de mesure (rédaction d'un cahier des charge pour la mise en œuvre du réseau : fiche action n°20)

D'autre part, il faut :

- Etablir une méthodologie pour définir différents niveaux de vigilance (vigilance, alerte à la crue ...) adaptés au territoire
- Choisir et matérialiser les côtes de vigilance et d'alerte aux différents points d'observation sélectionnés préalablement

Ces niveaux de vigilance serviront à la mise en œuvre de la surveillance de proximité réalisée par le réseau de sentinelle « les yeux du territoire » (Fiche action n°21).

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », DREAL, SPC, DDT

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

– Approfondir les connaissances hydrologiques Action B-6-2

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Améliorer la prévision des crues*

Durée prévisionnelle

2,5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022
Etude		20 000 €HT		
TOTAL		20 000 €HT		

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
20 000 €HT		50% 10 000 €HT		30 % 6 000 €HT	20% 4 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

Fiche action n° 20

Mise en œuvre du réseau de mesure

Objectifs de l'action

- ✓ Acquérir une connaissance fiable de l'hydrologie du bassin versant
- ✓ Disposer de données locales pour quantifier l'hydrologie sur le bassin versant et identifier les situations de crise

Description de l'action

Cette action est en lien direct avec la stratégie choisie dans le plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations (Fiche action n°18) et la définition précise des stations de mesure et du type de matériel à mettre en place pour bien analyser les phénomènes de crue et d'inondation sur le territoire (Fiche action n°19).

La présente fiche action s'attache à :

- Mettre en place le réseau de mesure prévu comprenant la fourniture, l'installation, le paramétrage et la mise en route de tout le matériel de mesure
- Développer un outil opérationnel destiné à la surveillance de l'ensemble du réseau de mesure
- Assurer la formation du personnel du syndicat à la gestion et à la supervision du dispositif

Le réseau de mesure mis en place viendra compléter les réseaux de mesures mis en place dans le cadre du Contrat de rivières des 4 Vallées.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », DREAL, SPC, DDT, Météo-France

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents), de mobiliser les comités et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

– Approfondir les connaissances hydrologiques Action B-6-2

SLGRI – TRI de Vienne : GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Améliorer la prévision des crues

Durée prévisionnelle

20 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Equipement (achat, installation)				75 000 €HT		
Outil d'analyse des données/supervision					20 000 €HT	
Prise en main et formation						5 000 €HT
Sous - TOTAL				75 000 €HT	20 000 €HT	5 000 €HT
TOTAL	100 000 €HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
100 000 €HT		50% 50 000 €HT		30 % 30 000 €HT	20% 20 000 €HT	
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 12 : Installation effective du réseau de mesure 						

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

Fiche action n° 21

Mise en place des "yeux du territoire"

Objectifs de l'action

- ✓ *Améliorer la surveillance de proximité des cours d'eau du bassin versant*
- ✓ *Disposer d'un réseau humain de surveillance et d'alerte*
- ✓ *Mobiliser et rendre acteur la population dans la gestion des crues*

Description de l'action

Cette action est en lien direct avec la stratégie choisie dans le plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations et l'objectif de mise en place d'un système opérationnel d'observation de proximité (Fiche action n°18).

Le principe de cette action est de créer un réseau humain de proximité pour la surveillance du niveau des eaux des rivières. Lorsque le niveau d'alerte défini est atteint (Cf. Fiche action n°19), la personne chargée de la surveillance alerte un élu relai qui transmet alors l'information aux personnes en charge de la sécurité civile (maire).

Cette action pourra être réalisée grâce à la mise en place d'une concertation via les sciences participatives. Ainsi, une campagne de mobilisation à destination du grand public sera lancée pour recruter « les yeux du territoire » qui participeront au projet de la mise en place du réseau humain de surveillance.

Une fois les personnes volontaires recrutées, il est important de faciliter leur action et de pérenniser la démarche. Pour cela, il est nécessaire de :

- Fournir un kit de surveillance : il s'agit d'une panoplie d'outils permettant à la personne sentinelle de noter ses observations (cahier d'observation), être équipée pour le travail de terrain (habit de pluie, lampe) et pouvoir transmettre les informations (fiche contact).
- Former les « yeux du territoire » aux outils et à la démarche. Pour cela, des réunions partenariales seront organisées avec l'ensemble des sentinelles recrutées et les élus relais pour formaliser l'action de tous et impliquer les participants à l'importance de la démarche. Des réunions annuelle seront mise en place pour pérenniser l'implication des sentinelles et permettre le recrutement de nouvelles. Elles seront l'occasion de faire le bilan de la démarche et de s'entraîner à utiliser le dispositif et tester son efficacité.

Ce type de démarche ne peut que fonctionner grâce à une implication réelle des élus, qui sont au cœur du dispositif. Ainsi, le syndicat s'attachera à monter un partenariat fort avec les communes et les élus volontaires pour assurer le rôle de relai dans la transmission de l'information lors des crues.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »

✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions						
Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI, DREAL, SPC, DDT						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
✓ Campagnes de mobilisation pour le programme de « sciences participative – les yeux du territoire » : affichage, flyers, radio, presse, réseaux sociaux, mailing, relai aux communes						
✓ Déploiement de la stratégie de concertation via les « sciences participative » :						
<ul style="list-style-type: none"> • Création de supports et organisation d'une matinée pour la formation au dispositif • Création des outils constituant le kit de surveillance 						
✓ Partenariat avec les communes et les élus						
✓ Valorisation des participants pendant et après la mise en place de l'action : articles de presse, témoignages, communication de suivi sur les résultats, invitation et mise à l'honneur lors d'évènements (exposition « Crues historique », évènement « Pose de repère », salon...)						
✓ Déploiement des outils de communication interne et externe visant à assurer la circulation de l'information (avec notamment la création d'une fiche pratique spécifique au dispositif « les yeux du territoire » pour les communes et les EPCI) et la valorisation des avancées de la démarche						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : <i>Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1</i>						
SLGRI – TRI de Vienne : <i>GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Améliorer la prévision des crues</i>						
Durée prévisionnelle		20 mois				
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Campagnes de mobilisation					1 000 €HT	
Formations aux outils					1 000 €HT	
Kit de surveillance					1 000 €HT	
Fiche pratique « Les yeux du territoire »					pm	
TOTAL	3 000 €HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
3 000 €HT		50% 1 500 €HT		**	50% 1 500 €HT	
Indicateurs de suivi/réussite						
✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention						
✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé						
✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »						
✓ INDIC. 13 : Nombre de sentinelle recrutée						
✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs						

Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

Fiche action n° 22

Appui aux communes pour la mise en place de systèmes d'avertissement aux pluies et aux crues

Objectifs de l'action

- ✓ *Mettre en place un dispositif de prévision, de surveillance et d'information qui conduit à détecter les phénomènes potentiels de crue sur le bassin versant*
- ✓ *Valoriser les dispositifs existants tels que APIC et Vigicrues Flash*

Description de l'action

Depuis 2006, le Ministère en charge de l'Environnement a concrétisé un dispositif opérationnel de surveillance et de prévision des crues. Il s'agit du réseau VIGICRUE regroupant le Schapi (Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations), les SPC (Services de Prévision des Crues) et les Unités d'hydrométries rattachées aux DREAL. Ce dispositif permet de définir un niveau de risque de crue à partir du croisement des données météorologiques transmises par Météo France et les données hydrométriques issues des stations de mesure des débits présentes sur le territoire.

Sur le bassin versant des 4 Vallées, seulement 2 stations hydrométriques sont en activité. Ainsi, le bassin versant ne bénéficie que d'une surveillance partielle de son réseau hydrographique.

Le réseau Vigicrues propose deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- **APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes), proposé par Météo-France, qui permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.
- **Vigicrues Flash**, proposé par le ministère chargé de l'Environnement, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crues du réseau Vigicrues.

Cette action consiste donc à accompagner les communes du périmètre PAPI à la mise en place de ces deux dispositifs.

Pour cela, l'équipe projet PAPI du syndicat s'attachera à :

- Communiquer auprès des communes pour les informer des dispositifs existants et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat.
- Accompagner les communes de manière personnalisée sur les aspects techniques et sur la communication pour permettre le bon déroulement de l'action

L'organisation d'un **partenariat fort avec les communes** du territoire favorisera l'appropriation, la mise en place et le bon déroulement du dispositif d'avertissement aux pluies et aux crues.

Ainsi, des cycles de réunions seront mis en place afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des collectivités : relai auprès des organismes d'Etat, suivi de la mise en œuvre du dispositif ...

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour que les collectivités relaient l'information sur la mise en place des dispositifs APIC et Vigicrues Flash (articles clés en main pour informer la population via les bulletins municipaux, le site Internet de la commune etc.).

Cette action est en lien direct avec la stratégie choisie dans le plan organisationnel de surveillance et prévision des crues et des inondations et l'objectif de mise en place et de développement des systèmes d'avertissement aux pluies et aux inondations (Fiche action n°18). Ainsi, les dispositifs APIC et Vigicrue Flash seront fléchés prioritairement dans la stratégie mais la présente fiche action s'attachera également à appuyer les communes pour aller au-delà et les inciter à mettre en œuvre leur propre système de surveillance et de prévision des crues : un système d'avertissement local (Sdal).

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions auprès des acteurs
- ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI, DREAL, SPC, DDT, Météo-France

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne (avec notamment la création d'une « Fiche pratique « APIC – Vigicrue Flash ») pour la mise en place de l'action et l'organisation de réunions partenariales.
- ✓ Diffusion du Guide « Votre Syndicat vous accompagne » pour rappeler le rôle du Syndicat
- ✓ Mise en place de réunions partenariales pour l'accompagnement personnalisé des communes
- ✓ Utilisation des outils permettant de communiquer en externe autour de la mise en place des dispositifs « APIC et Vigicrues Flash » par les communes
- ✓ Utilisation des outils pour valoriser les avancées de la démarche et les efforts des communes

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Améliorer la prévision des crues

Durée prévisionnelle

27 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (fiche pratique, flyers, affiches)	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL	pm					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
pm	pm	pm	pm	pm	pm

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 14 : Nombre de commune disposant d'un dispositif APIC et/ou Vigicrue Flash
- ✓ INDIC. COM. 5 : Nombre de publication

AXE 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n° 23

Plan organisationnel de la gestion de crise

Objectifs de l'action

- ✓ *Améliorer l'organisation opérationnelle du territoire lors d'une inondation*
- ✓ *Définir les besoins du territoire pour anticiper la crise (outils et dispositifs de l'organisation préventive), pour organiser une réponse opérationnelle des services en situation de crise (secours et mise en sécurité) et pour assurer une gestion post-crue efficace (retour d'expériences et retour à la normal).*
- ✓ *Définir un protocole de gestion de crise opérationnel spécifique aux inondations*

Description de l'action

Le plan organisationnel de la gestion de crise s'attache à :

- Réaliser un état des lieux de l'organisation préventive (dispositifs existants, rôle de chacun des acteurs du territoire et coordination entre les services) et des réponses opérationnelles apportées pour gérer la crise et favoriser le retour à la normal (travaux d'urgence, appui à la population, analyse des données post-crue).
- Définir les dysfonctionnements et les besoins complémentaires pour renforcer l'organisation opérationnelle du territoire en temps de crise face au risque inondation
- Définir une stratégie globale pour améliorer l'organisation opérationnelle du territoire, basée à minima sur les 3 principes suivant :
 - Anticiper la crise : diffusion de l'alerte et organisation du territoire via le PCS (Lien avec les fiches action n°24 et 25)
 - Organiser les secours et mettre en sécurité le territoire : déploiement du plan ORSEC, des plans particuliers de mise en sécurité et de continuité de l'activité (Lien avec la fiche action 26)
 - Assurer la gestion post-crue : dispositif pour le suivi des crues et la collecte des données pour le retour d'expérience (relevés topo, suivi de laisses de crues, matérialisation des nouvelles PHE) et appui technique aux acteurs du territoire (définition des travaux d'urgence, suivi technique) (Lien avec la fiche action 27)
- Elaborer et formaliser **un protocole opérationnel de gestion de crise** efficace sur le bassin versant en développant des procédures organisationnelles et des outils opérationnels permettant sa prise en main et son déploiement par l'ensemble les acteurs de la sécurité civile concernés.

La définition de la stratégie du plan organisationnel de la gestion de crise sera réalisée en concertation avec les acteurs du territoire concernés (EPCI, communes, acteurs de la sécurité civile – SDIS, ARS).

Ainsi,

- Des **réunions participatives** seront organisées pour favoriser l'émergence de solution et dynamiser la prise de décision en tenant compte des préoccupations de tous. Des **outils**-seront élaborés pour garantir la mise en place du processus participatif : charte d'engagement, guide de participation etc.
- Les documents techniques, les rapports des comptes rendu, **le plan organisationnel de gestion de crise** issu de la concertation seront formalisés et vulgarisés pour garantir une mise en place efficace de l'action.

Territoire concerné						
L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention						
Modalités de mise en œuvre de l'action						
Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)						
Modalités de pilotage et de suivi :						
✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI						
✓ Appui de la Chargée de mission communication						
✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude						
✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »						
✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions						
Acteurs associés : AMO, CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI, SDIS, Préfecture						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
✓ Utilisation des outils de communication (interne et externe) visant à mobiliser les différents acteurs concernés, assurer la circulation de l'information (diffusion des rapports et du plan organisationnel vulgarisé) et assurer la valorisation de la démarche						
✓ Déploiement de la stratégie de concertation, avec la mise en place d'ateliers participatifs sur plusieurs réunions, incluant la réalisation de supports spécifiques, l'acquisition de matériel et la petite restauration						
✓ Déploiement de la démarche de valorisation des participants						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1 – Approfondir les connaissances hydrologiques Action B-6-2						
SLGRI –TRI de Vienne : GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Améliorer la prévision des crues						
Durée prévisionnelle	28 mois					
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude		24 000 €HT	5 000 €HT			
Ateliers de concertation		1 000 €HT				
Sous-TOTAL		25 000 €HT	5 000 €HT			
TOTAL	30 000 €HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
30 000 €HT				**	100% 30 000 €HT	
Indicateurs de suivi/réussite						
✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention						
✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé						
✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »						
✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO						
✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude						
✓ INDIC. COM. 2 : Nombre de participants / visiteurs						

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n° 24

Appui à la mise à jour des PCS

Objectifs de l'action

- ✓ *Accompagner les communes à la rédaction et la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)*
- ✓ *Doter l'ensemble des communes du territoire de PCS*
- ✓ *Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants sur l'ensemble du territoire*

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 23 « Plan organisationnel de la gestion de crise » qui définit la stratégie globale du territoire en termes d'organisation opérationnelle pour la gestion de crise et se fixe comme objectif l'anticipation des crises liées au risque inondation.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), institué par la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004, est un outil nécessaire au Maire pour l'accompagner dans la gestion d'un événement de sécurité civile survenant sur le territoire de sa commune. **Les PCS sont obligatoires pour l'ensemble des communes couvertes par un PPR** ou un PPI en vertu de l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure.

L'objectif d'un PCS est de permettre de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face aux événements de sécurité civile.

Sur le territoire du PAPI d'intention, seulement 14 communes sur les 31 possèdent un PCS.

L'action, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, consiste donc à :

- Communiquer auprès des communes pour les informer de l'importance que revêt le PCS pour la gestion du risque d'inondation et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat.

Des outils seront développés par le syndicat notamment une fiche pratique PCS visant à sensibiliser les élus sur l'outil PCS.

- Accompagner les communes de manière personnalisée sur les aspects techniques et sur la communication pour permettre la rédaction et la mise à jour des PCS

L'organisation d'un **partenariat fort avec les communes du territoire** permettra d'assurer la mise en place de l'action et favorisera l'appropriation et le portage de l'outil PCS par la collectivité.

Des cycles de réunions seront mis en place afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des collectivités permettant de faciliter l'élaboration et la mise à jour des PCS par les communes : fourniture de cahier des charges, appui au choix et au suivi des prestataires extérieurs, fourniture de données techniques nécessaire à l'élaboration du document.

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour que les collectivités fassent connaître la stratégie de gestion de crise de la commune et l'outil PCS utilisé (articles clés en main, affiches et flyers).

Les PCS étant des outils pour la gestion du risque sur le territoire communal, la fiche action prévoit la mise en œuvre et la diffusion de ces PCS sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Cette action est en lien direct avec la fiche action 25 « Mise en place d'exercices de gestion de crise » qui s'attachera à faire vivre les PCS par une prise en main des outils opérationnels du PCS.

Territoire concerné						
L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention						
Modalités de mise en œuvre de l'action						
Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA) pour l'accompagnement et les Communes pour la mise en œuvre des PCS						
Modalités de pilotage et de suivi :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI ✓ Appui de la chargée de communication pour la mise en place de l'accompagnement ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions auprès des acteurs ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés 						
Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI et acteurs de la sécurité civile (SDIS, ARS)						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne (avec notamment la création d'une « Fiche pratique « PCS») pour la mise en place de l'action et l'organisation de réunions partenariales. ✓ Re-diffusion du guide « Votre Syndicat vous accompagne » pour rappeler le rôle du Syndicat ✓ Mise en place de réunions partenariales pour l'accompagnement personnalisé des communes ✓ Utilisation des outils permettant de communiquer en externe autour de la mise en place des PCS par les communes ✓ Utilisation des outils pour valoriser les avancées de la démarche et les efforts des communes 						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1						
SLGRI –TRI de Vienne : GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Se préparer à la crise						
Durée prévisionnelle	30 mois					
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre des PCS (sur la base de 3000 € par PCS et d'un objectif de 20 PCS réalisés)				18 000 €HT	24 000 €HT	18 000 €HT
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (fiche pratique, flyers, affiches)	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Sous - TOTAL				18 000 €HT	24 000 €HT	18 000 €HT
TOTAL	60 000 €HT					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Communes	Syndicat
60 000 €HT				**	100% 60 000 €HT	***
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 15 : Nombre de commune disposant d'un PCS à jour ✓ INDIC. COM. 5 : Nombre de publication 						

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n° 25

Mise en place d'exercices de gestion de crise

Objectifs de l'action

- ✓ *Accompagner les communes pour l'organisation, la préparation et la réalisation des exercices de gestion de crise inondation*
- ✓ *Assurer l'opérationnalité des PCS*
- ✓ *Garantir l'efficacité de l'organisation opérationnelle des acteurs de la gestion de crise*

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 23 « Plan organisationnel de la gestion de crise » qui définit la stratégie globale du territoire en termes d'organisation opérationnelle pour la gestion de crise et se fixe comme objectif la mise en sécurité du territoire.

Une fois la phase d'élaboration aboutie (Cf. fiche action n°24), il est nécessaire de garantir le maintien opérationnel du dispositif PCS et le niveau d'appropriation des acteurs. En effet, la planification du PCS n'a d'intérêt que si elle donne lieu à des exercices de simulations permettant de tester l'efficacité du dispositif édifié et de former les intervenants aux bons réflexes.

Les exercices servent à mettre en œuvre de manière pratique les dispositions prévues dans le PCS en se substituant aux événements réels. Ainsi, l'implication des élus est essentielle dans la mise en place de cette organisation. Ils doivent tester régulièrement le dispositif en ciblant des aspects spécifiques de la gestion de crise communale ou à grande échelle, en impliquant les acteurs de la sécurité civile et parfois même la population selon le degré d'ambition.

Ainsi, cette action consiste donc à accompagner les communes du périmètre PAPI à la mise en place des exercices de gestion de crise dans le cadre des PCS.

Pour cela, l'équipe projet PAPI du syndicat s'attachera à développer sa stratégie d'accompagnement aux communes, en réalisant les missions suivantes :

- Communiquer auprès des communes pour les informer de l'importance que revêt la mise en œuvre d'exercices de gestion de crise pour limiter la vulnérabilité du territoire et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat.

Des outils seront développés par le syndicat notamment une fiche pratique « Exercices PCS » visant à sensibiliser les élus sur cette action.

- Accompagner les communes de manière personnalisée sur les aspects techniques et sur la communication pour permettre le bon déroulement de l'action

L'organisation d'un **partenariat avec les communes du territoire** favorisera l'appropriation, la mise en place et le bon déroulement des exercices PCS.

Des cycles de réunions seront mis en place afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des collectivités permettant de faciliter la mise en place des exercices PCS par les communes : fourniture de cahier des charges, appui technique pour le choix et le suivi des prestataires extérieurs, appui pour le pilotage des exercices réalisés

...

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour accompagner les collectivités à communiquer auprès de la population sur l'organisation d'exercices de gestion de crise à grande échelle et à mobiliser des participants.

Les exercices PCS étant des outils pour la gestion du risque sur le territoire communal, la fiche action prévoit la mise en œuvre de ces exercices PCS sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

En raison de la prolongation du PAPI jusqu'en 2024 et des nouvelles dispositions réglementaires concernant l'obligation de réalisation d'exercices de gestion de crise par les communes, le SIRRA souhaite s'engager à accompagner les communes dans la réalisation d'exercices de gestion de crise en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continu et régulier. Il est prévu en plus sous maîtrise d'ouvrage du SIRRA, l'organisation d'un exercice partiel de terrain sur une commune déjà formée.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)** pour l'accompagnement et les Communes pour la mise en œuvre des exercices PCS

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication pour la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions auprès des acteurs
- ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Communes, EPCI et acteurs de la sécurité civile (SDIS, ARS)

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne pour la mise en place de l'action (avec notamment la création d'une « Fiche pratique « Exercices PCS »)
- ✓ Diffusion du Guide « Votre Syndicat vous accompagne » pour rappeler le rôle du Syndicat
- ✓ Mise en place de réunions partenariales pour l'organisation des exercices
- ✓ Utilisation des outils permettant de communiquer en externe autour de la mise en place des exercices PCS par les communes et pour mobiliser des spectateurs/participants
- ✓ Utilisation des outils pour valoriser les avancées de la démarche et les efforts des communes

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI – TRI de Vienne : *GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Se préparer à la crise*

Durée prévisionnelle

28 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre des exercices PCS (sur la base de 5000 € par exercice et d'un objectif de 4 exercices PCS réalisés : 1/ssBV)				2 500 €HT	10 000 €HT	7 500 €HT
Exercice de gestion de crise de terrain (1 commune)						6 000 €HT
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (fiche pratique, flyers, affiches)		pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL	26 000 €HT					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Communes	Syndicat
26 000 €HT				**	77% 20 000 €HT	23% 6 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 16 : Nombre d'exercices PCS réalisé
- ✓ INDIC. COM. 2 : Nombre de participants / visiteurs

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n° 26

Appui à la mise en place des procédures de mise en sécurité en cas de crue

Objectifs de l'action

- ✓ Préparer la crise, apprendre à la gérer et favoriser le retour à la normal du territoire après une crue
- ✓ Accompagner les acteurs du territoire pour l'organisation, la préparation et la réalisation des exercices de gestion de crise inondation
- ✓ Assurer l'opérationnalité des PCA pour les collectivités et les entreprises, les PPMS pour les établissements scolaires et les PFMS pour les particuliers
- ✓ Sensibiliser et former les publics concernés aux gestes adaptés en cas de crue

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 23 « Plan organisationnel de la gestion de crise » qui définit la stratégie globale du territoire en termes d'organisation opérationnelle pour la gestion de crise et se fixe comme objectif l'anticipation des crises liées au risque inondation.

Il existe différents outils pour permettre à chaque public concerné par un phénomène d'inondation de mieux préparer et gérer la crise :

- Le Plan de continuité de l'activité (PCA) guide la structuration d'un service public ou d'une entreprise afin d'assurer le fonctionnement et la continuité des missions essentielles en cas de crise.
- Le Plan Particulier de Mise en Surêté (PPMS) met en place une organisation interne aux établissements scolaires pour assurer la mise en sécurité du public accueilli et du personnel en cas de crise.
- Le Plan Familial de Mise en Surêté (PFMS) s'adresse aux particuliers en zone inondable. Il permet d'identifier les risques les concernant, de les préparer à faire face à une situation d'urgence, de les informer sur les consignes de sécurité et les former aux bons gestes pour rester en sécurité.

Ces dispositifs doivent être mis en place par chacun des publics concernés (directeur, chef d'établissement, propriétaire).

Le rôle du syndicat consistera donc à accompagner l'ensemble de ces acteurs à la mise en place de ces outils et des procédures de mise en sécurité afférentes.

Pour cela, l'équipe projet PAPI du syndicat s'attachera à développer sa stratégie d'accompagnement aux acteurs du territoire, en réalisant les missions suivantes :

- Communiquer auprès des acteurs du territoire pour les informer de l'importance que revêt la mise en œuvre des procédures de mise en sécurité pour limiter la vulnérabilité du territoire et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat.
- Accompagner les acteurs intéressés de manière personnalisée sur les aspects techniques et sur la communication pour permettre le bon déroulement de l'action

L'organisation d'un **partenariat avec les acteurs intéressés** favorisera l'appropriation, la mise en place et le bon déroulement des procédures de mise en sécurité.

Des cycles de réunions seront mis en place afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des acteurs intéressés permettant de faciliter la mise en place de l'action : aide pour le choix d'un prestataire ou la mise en place en régie des procédures, suivi technique lors de l'élaboration de l'outil ou lors de la mise en place d'exercices de mise en sécurité...

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour accompagner les collectivités à communiquer auprès de la population sur l'organisation d'exercices de mise en sécurité et à mobiliser des participants

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)** pour les actions d'accompagnement ; les services publics, les entreprises, les établissements scolaire et les particuliers pour la mise en œuvre des procédures.

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication pour la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions auprès des acteurs
- ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », publics concernés

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils permettant de communiquer auprès des directeurs, chefs d'établissements et propriétaires autour des procédures de mise en sécurité et de l'accompagnement du Syndicat : articles de presse ou dans les journaux communaux et intercommunaux, radio, diffusion de l'information via le site Internet et les réseaux sociaux, campagne d'affichage et flyers distribués sur le territoire.
- ✓ Diffusion des outils de sensibilisation : Mémo magnétique de bonne pratique et de mise en sécurité pour chacune des cibles, vidéos de sensibilisation, quizz et jeu pédagogique en ligne sur le mini site dédié...
- ✓ Utilisation des outils pour valoriser les avancées de la démarche et les efforts des communes

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Se préparer à la crise – Développer la conscience du risque*

Durée prévisionnelle **24 mois (2 ans)**

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (flyers, affiche)				pm	pm	pm
TOTAL	pm					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
pm	pm	pm	pm	pm	pm

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »

- ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs
- ✓ INDIC. COM. 5 : Nombre de publication

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n° 27

Mobiliser des outils opérationnels pour assurer une gestion post-crue efficace

Objectifs de l'action

- ✓ *Mettre en place les outils opérationnels pour le retour d'expérience (suivi des crues et collecte des données)*
- ✓ *Appuyer les acteurs du territoire dans l'organisation et la gestion post-crue (communication de crise, travaux d'urgence)*

Description de l'action

Après une inondation, lorsque la décrue est en cours et que les premières mesures d'urgence ont été entreprises, il est temps pour les acteurs du territoire de s'organiser pour aider le territoire à surmonter la crise et favoriser un retour à la normale le plus rapidement possible.

Le plan organisationnel de la gestion de crise élaboré (Cf. fiche action 23) va permettre de définir la stratégie globale du territoire en termes d'organisation opérationnelle pour la gestion de crise et particulièrement pour la gestion post-crue.

Ainsi, il est nécessaire de rédiger des protocoles spécifiques pour :

- La collecte, l'analyse et la capitalisation des données de la crue

Ce protocole de collecte d'information de terrain suite à une inondation a pour objectif d'avoir une bonne connaissance des phénomènes d'inondation, de leurs caractéristiques et du déroulé des événements indispensables à l'établissement du retour d'expérience et au soutien des politiques de gestion des inondations pour l'amélioration de la résilience du territoire.

Pour cela, il doit définir les principales étapes à réaliser à la suite d'une crue et encadrer sa conduite sur ses aspects organisationnels (qui fait quoi), techniques (visites de terrain : entretiens auprès de la population et photos ; points à lever : laisses de crue et PHE) et matériels (fiche terrain, cartes, outils de collecte...).

- Le soutien technique aux acteurs du territoire

Ce protocole post-crue pour l'organisation des services et des compétences au sein des services en charge de la GEMAPI (syndicat, communes et EPCI) devra aboutir à la rédaction d'une note organisationnelle décrivant l'organisation générale inter-services à mettre en place (transmission des informations entre les services voirie et service rivière par exemple), les actions à mener (définition des travaux d'urgence, réalisation des dossiers réglementaires, organisation des réunions de suivi post-crue...) et le rôle de chacun (pilotage, exécution) pendant la gestion d'un événement d'inondation.

Ce protocole post-crue permettra de préciser l'organisation et les missions nécessaires au bon déroulement d'une gestion opérationnelle de la crue en termes de pilotage des opérations sur le terrain, de coordination technique et d'articulation et de sollicitation des différents services concernés.

Cette action s'attache donc à mettre en place les procédures organisationnelles et les outils opérationnels de la gestion post-crue consacrés à ces deux protocoles afin d'améliorer la gestion post-crue sur le

territoire.

Ainsi, ces deux protocoles seront rédigés en concertation avec le syndicat de rivière et les services techniques des communes et des EPCI. Pour cela, la stratégie de concertation sera déployée comme stipulé dans les fiches actions 2 et 23.

Les ateliers participatifs qui seront organisés dans le cadre de cette action permettront de favoriser l'émergence d'outils adaptés et ciblés vis-à-vis des problématiques du territoire.

Une partie de cette action est intégrée dans l'étude portant sur la Surveillance, l'alerte et la gestion de crise portée par le SIRRA. L'étude va permettre de formaliser un protocole opérationnel d'information interne au SIRRA correspondant aux besoins des acteurs du territoire. Ainsi, les ateliers de concertation ont déjà été intégrés à l'étude et ne sont plus nécessaires sur cette action.

De plus, la mise en place des formations à ce protocole organisationnel est également intégré à l'étude et n'est plus nécessaire au sein de cette fiche action. Seulement l'investissement pour la mise en place des outils nécessaire est prévu.

Ces outils pourront être de plusieurs sortes : matériel technique pour la collecte de terrain (gps cartographique, appareil photo, mètre...) et matériel organisationnel (contact des services techniques, des personnes relai, fiches de terrain, cartes...).

Afin de favoriser le déploiement et la prise en main de ces outils, le syndicat de rivière organisera des formations pour rendre ces outils opérationnels au sein des services techniques concernés.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de communication pour la formalisation et la diffusion des documents
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Chambres consulaires

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication (interne et externe) visant à mobiliser les différents acteurs concernés, assurer la circulation (compte, rendus, ...)de l'information et assurer la valorisation de la démarche
- ✓ Déploiement de la stratégie de concertation, avec la mise en place d'ateliers participatifs sur plusieurs réunions, incluant la réalisation de supports spécifiques, l'acquisition de matériel et la petite restauration

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Développer la conscience du risque

Durée prévisionnelle

20 mois

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Outils /Formations issus du protocole de collecte des informations					2 000 €HT	1 000 €HT	
Outils issus du protocole organisationnel post-crue					1 000 €HT		
Sous- TOTAL					3 000 €HT	1 000 €HT	
TOTAL						4 000 €HT	
Plan de financement							
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat		
4 000 €HT				**	100% 4 000 €HT		
Indicateurs de suivi/réussite							
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 16 : Nombre de protocole opérationnel formalisé ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs 							

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 28

Appui pour élaborer et mettre à jour les cartes d'aléa

Objectifs de l'action

- ✓ *Accompagner les communes à la rédaction et la mise à jour de leur zonage réglementaire (localisation et hiérarchisation des aléas)*
- ✓ *Mettre à jour les cartes d'aléa existantes en développant un zonage de risque intégrant les nouvelles connaissances en termes d'aléa (crue et ruissellement) et de vulnérabilité des enjeux.*

Description de l'action

La carte d'aléa permet de localiser et de hiérarchiser les différentes zones d'aléas en fonction principalement de leur niveau d'intensité et de leur probabilité d'occurrence.

C'est un document non opposable aux tiers mais qui permet d'opposer l'article R111-2 du Code de l'urbanisme aux demandes d'occupation ou d'utilisation des sols, que la commune soit couverte ou non par un document d'urbanisme.

Sur le territoire du PAPI d'intention, 2 communes sur les 31 ne possèdent pas de carte d'aléa. Toutefois, les zonages inondation sont souvent anciens et pas homogènes (prise en compte ou non des phénomènes torrentiels, de ruissellement).

L'action, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, consiste donc à :

- Communiquer auprès des communes pour les informer sur les caractéristiques des cartes d'aléa et l'importance de leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat.
- Accompagner les communes de manière personnalisée sur les aspects techniques et sur la communication pour permettre la rédaction et la mise à jour des cartes d'aléa

L'organisation d'un **partenariat fort avec les communes du territoire** permettra d'assurer la mise en place de l'action et favorisera l'appropriation et le portage de cet outil de zonage du risque par la collectivité.

Des cycles de réunions seront mis en place afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des collectivités permettant de faciliter l'élaboration et la mise à jour des cartes d'aléas par les communes : fourniture de cahier des charges, appui au choix et au suivi des prestataires extérieurs, fourniture de données techniques nécessaire à l'élaboration du document.

Les données qui seront fournies pour l'élaboration des cartes d'aléas intégreront les résultats des études préliminaires du PAPI d'intention (Axe 1).

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour accompagner les collectivités à diffuser les cartes d'aléa (articles clés en main pour informer la population via les bulletins municipaux, le site Internet de la commune etc.).

Les cartes d'aléa étant des outils de zonage du risque sur le territoire communal, la fiche action prévoit l'élaboration ou la mise à jour sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité compétente.

La mise à jour et la réalisation des cartes d'aléa dépend fortement de la révision des PLU et de l'élaboration des PLUi. Sur le territoire des 4 vallées, le PLUi de Vienne Condrieu Agglomération ne sera engagé qu'à partir de 2023. Ainsi, la mise à jour des cartes d'aléa ne pourra être effective que lorsque ce travail sera engagé. Concernant le PLUi Bièvre Isère, les cartes d'aléa ont été intégrées telles quelles dans le document cadre qui nécessite donc une révision complète pour intégrer les zones d'inondation mis à jour dans l'étude globale. Compte tenu des délais de réalisation de ces documents, la mise à jour des cartes d'aléas ne pourra être effective que dans un PAPI complet. Seule une carte d'aléa sera mise à jour (en cours).

Le partenariat mis en place avec les communes et les EPCI est engagé et se poursuivra pendant toute la durée du PAPI.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA) pour les actions d'accompagnement et les Communes pour la mise en œuvre des cartes d'aléa

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de mission Foncier et Urbanisme
- ✓ Appui de la chargée de communication pour la formalisation et la diffusion des documents
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions auprès des acteurs
- ✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Etat

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (avec notamment pour l'interne la création d'une « Fiche pratique « carte d'aléa ») pour la mise en place de l'action et l'organisation de réunions partenariales.
- ✓ Diffusion du guide « Votre Syndicat vous accompagne » pour rappeler le rôle du Syndicat
- ✓ Mise en place de réunions partenariales pour l'accompagnement personnalisé des communes
- ✓ Matinée d'information sur les crues historiques qui présente les cartes d'aléa des communes
- ✓ Utilisation des outils pour valoriser les avancées de la démarche et les efforts des communes

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

Durée prévisionnelle

5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre des cartes d'aléa (sur la base de 4000 € par cartes d'aléa et d'un objectif de 10 cartes réalisés)				4000 €HT		
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (fiche pratique)	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL				4 000 €HT		

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Communes	Syndicat
4 000 €HT				**	<i>100%</i> 4 000 €HT	***

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 17 : Nombre de commune disposant d'une carte d'aléa à jour
- ✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 29

Analyse stratégique pour la prescription de PPRI

Objectifs de l'action

- ✓ Définir les besoins de prescription et d'élaboration de PPRI sur le territoire PAPI
- ✓ Identifier les communes à risque sur lesquelles un PPRI pourrait être prescrit

Description de l'action

Les Plans de Prévention des Risques inondation (PPRI) sont des outils prescrits et élaborés par l'Etat.

Ils **réglementent la constructibilité des sols** pour adapter l'aménagement des territoires aux risques d'inondations.

Les PPRI délimitent les zones les plus dangereuses, celles présentant notamment un danger pour la vie humaine en cas d'événement, et y interdisent les constructions et les aménagements. Ils identifient également les zones où l'intensité de l'aléa est plus faible et permet un développement raisonné et sécurisé. Ils précisent alors les mesures d'adaptation à y mettre en œuvre.

Les PPRI apportent divers avantages, comme **l'accès facilité au fonds Barnier, une meilleure information au grand public** et aux acquéreurs et locataires, une diminution des franchises des assurances en cas de catastrophe naturelle, **ou la possibilité de mise en place de différentes mesures de prévention, protection et sauvegarde**. À leur approbation, ils valent servitude d'utilité publique.

Sur le territoire du PAPI d'intention, seulement 7 communes sur les 31 possèdent un PPRI.

L'action, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, consiste à :

- Prendre en compte l'ensemble des données d'aléa et de vulnérabilité recueillies lors des études préliminaires du PAPI d'intention pour définir pour chacune des communes le risque à prendre en compte (crue, ruissellement, rupture de digue) ainsi que le périmètre de risque.
- Identifier en concertation les communes où il serait nécessaire de pouvoir contrôler le développement de l'urbanisation en zone inondable par la prescription d'un PPRI
- Déterminer en concertation les procédures futures à mettre en œuvre sur le territoire PAPI : prescription, actualisation, élaboration

La concertation mise en place doit permettre la recherche d'un compromis permettant de satisfaire à la fois la pertinence technique et la facilité dans l'application ultérieure. Ainsi, la solution de réaliser des PPRI intercommunaux pourra être envisagée.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Etat

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage de l'action par les services de la DDT38
- ✓ Coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de mission Foncier et Urbanisme

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions 						
Acteurs associés : Syndicat de rivière, CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, DREAL						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le syndicat de rivière accompagnera l'Etat pour faire connaître la mise en place de l'action et diffuser les informations afférentes en utilisant les outils institutionnels défini dans sa stratégie de communication (Cf. Action 2) ✓ Le syndicat de rivière accompagnera l'Etat dans la mise en place d'outils de communication pour assurer la consultation du public dans le cadre de cette action 						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : <i>Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1</i> SLGRI –TRI de Vienne : <i>GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation</i>						
Durée prévisionnelle		12 mois				
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude					Régie DDT38	
TOTAL						
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
		Régie DDT38				
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI ✓ INDIC. 18 : Nombre de commune où le besoin de prescription en PPRi est identifié 						

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 30

Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

Objectifs de l'action

- ✓ *Intégrer la problématique du risque inondation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme*
- ✓ *Définir les freins et les besoins pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*
- ✓ *Définir en concertation un plan pour intégrer les problématiques d'inondation dans l'aménagement du territoire et assurer une coordination des différents services efficace*

Description de l'action

La définition du plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme consiste à réaliser une étude de définition des besoins en termes organisationnel et technique et à élaborer une stratégie efficace pour une meilleure intégration du risque inondation sur le territoire.

Ainsi, ce plan s'attache à :

- Réaliser un état des lieux de la coordination des services de gestion de l'eau et des rivières avec ceux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et de l'efficacité des procédures et outils utilisés pour la prise en compte globale sur le territoire des phénomènes de risques (inondation et ruissellement).
- Etudier l'implication du Schéma Global d'Aménagement Hydraulique (Fiche action 14) sur les zones urbanisées pour rendre compte du devenir des secteurs habités en zone inondable.

Cette analyse des enjeux et en particulier des zones constructibles et de développement économique fera l'objet d'une analyse détaillée permettant d'évaluer l'impact des zones à risques sur les zones urbaines et les projets en développement pour rendre compte du devenir de ces espaces et intégrer le risque inondation et préciser les dispositions techniques, urbanistiques et réglementaires de chacun des espaces concernés.

- Définir les freins et les besoins complémentaires à une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire
- Définir une stratégie globale d'intégration du risque inondation dans l'urbanisme pour réduire la vulnérabilité du territoire, basée à minima sur :
 - La prise en compte des zones d'inondation sur les zones habitées actuelles et futures et la proposition de dispositions concrètes (Lien avec les fiches actions 31, 33 et 36)
 - Le développement d'une ingénierie résiliente d'un point de vue organisationnel et technique (lien avec les fiches action 31 et 32)
- Elaborer et formaliser **un plan pour l'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme** dans laquelle est détaillée l'organisation et la coordination inter-service, les dispositions à prendre et à intégrer aux outils et procédures d'urbanisme et les actions de communication nécessaires pour porter à connaissance les modalités de la gouvernance et les

mesures prises pour réduire le risque inondation.

La définition de la stratégie du plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme sera réalisée en concertation avec les acteurs du territoire concernés (services techniques des EPCI, communes, SCOT et services de l'Etat).

Ainsi, des **réunions participatives** seront organisées pour favoriser l'émergence de solution et dynamiser la prise de décision en tenant compte des préoccupations de tous. Des outils seront élaborés pour garantir la mise en place du processus participatif : charte d'engagement, guide de participation etc.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de mission Foncier et Urbanisme
- ✓ Appui de la Chargée de mission communication
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Etat, SCOT

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication (interne et externe) visant à mobiliser les différents acteurs concernés, assurer la circulation de l'information (diffusion des rapports et du plan d'intégration du risque vulgarisé) et assurer la valorisation de la démarche
- ✓ Déploiement de la stratégie de concertation, avec la mise en place d'ateliers participatifs sur plusieurs réunions, incluant la réalisation de supports spécifiques, l'acquisition de matériel et de la petite restauration
- ✓ Déploiement de la démarche de valorisation des participants

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

Durée prévisionnelle 2.5 ans

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude				20 000 €HT	10 000 €HT	5000 €HT
Ateliers participatifs						5000 €HT
Sous-TOTAL				20 000 €HT	10 000 €HT	10 000 €HT
TOTAL				40 000 €HT		

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
40 000 €HT		50% 20 000 €HT		**	50% 20 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO

- ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude
- ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 31

Elaborer la note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

SUPPRIMEE

Objectifs de l'action

- ✓ *Démontrer la bonne prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire pour une non-augmentation de la vulnérabilité du territoire*
- ✓ *Détailler la stratégie définie en concertation de prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme*
- ✓ *Elaborer une des pièces constitutive du dossier de candidature PAPI, conformément au cahier des charges PAPI 3*

Description de l'action

Cette action consiste à élaborer une note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme qui constituera une pièce à part entière du futur dossier de candidature PAPI, exigée dans le cahier des charges PAPI 3 (Lien avec la fiche action 4).

La note détaille la stratégie de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Cette note doit permettre de faciliter le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAPI et d'effectuer un point d'avancement précis dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Cette note sera élaborée par le porteur du projet PAPI en concertation avec les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et devra en une trentaine de page :

- Présenter sous la forme de cartographies ou de schémas les choix retenus en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale

Lors de cette présentation, il est nécessaire de montrer en quoi les choix réalisés dans le Schéma Global d'Aménagement Hydraulique permettent de concilier le développement urbanistique d territoire et la non-augmentation de la vulnérabilité des enjeux.

La compatibilité avec la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) devra être démontrée.

- Présenter le processus de concertation réalisé spécifiquement dans le cadre de l'axe 4 du PAPI « Prise avec en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme » avec les autorités compétentes en matière d'urbanisme

Cette présentation de la concertation permettra de préciser l'organisation et la coordination des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire et de préciser les modalités de la gouvernance au cours de l'élaboration du dossier PAPI.

Plus précisément, cette note reprendra les conclusions de l'étude réalisée pour l'élaboration du plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme et mettra en valeur les propositions faites pour :

- Intégrer le risque inondation sur les zones habitées actuelles et futures (dispositions techniques, urbanistiques et réglementaires)
- Améliorer les aspects organisationnels et institutionnels du pilotage des réflexions visant à favoriser une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Cette action est en lien avec la fiche action n° 30 « Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme » qui se fixe dans sa stratégie globale l'objectif de la réduction de la vulnérabilité par des dispositions d'intégration du risque inondation dans l'urbanisme.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Rivières des 4 Vallées

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la chargée de mission Foncier et Urbanisme
- ✓ Appui de la Chargée de mission communication
- ✓ Mise en œuvre de l'action par un AMO : rédaction du marché, analyse et suivi de l'étude
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Etat, SCOT

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe (vulgariser et diffuser les documents) et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation*

Durée prévisionnelle	6 mois			
-----------------------------	---------------	--	--	--

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022
Etude			10 000 €HT	
TOTAL	10 000 €HT			

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
10 000 €HT		50% 5 000 €HT		**	50% 5 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 5 : Rendu d'une fiche d'avancement AMO
- ✓ INDIC. 6 : Réalisation du dossier de candidature du PAPI complet

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 32

Accompagner les collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Objectifs de l'action

- ✓ *Accompagner les collectivités compétentes en matière d'urbanisme à la bonne prise en compte des problématiques liées à l'eau et au risque inondations.*
- ✓ *Apporter un appui technique pour améliorer l'articulation des politiques d'aménagement du territoire et celles de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations*

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 30 « Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme » qui se fixe dans sa stratégie globale l'objectif de la réduction de la vulnérabilité par le développement d'une réelle ingénierie résiliente d'un point de vue organisationnel et technique.

L'aménagement du territoire consiste en un ensemble d'actions menées par l'Etat et les collectivités afin de favoriser le développement des territoires de manière cohérente.

L'Etat définit les grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire et de gestion des risques (DTA, PGRI...) et incitent les collectivités locales à l'aide de différents outils contractuels et réglementaires (PPR, règlements d'urbanisme...). D'un point de vue prévisionnel, il existe des documents de planification spécifiques à l'aménagement du territoire (PLU, SCOT) dans lesquels doivent être retranscrit les enjeux et les objectifs du territoire en matière de gestion des risques d'inondation.

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, consiste à **accompagner les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire** sur les outils contractuels et réglementaires ayant une incidence sur la gestion de la ressource en eau et des risques d'inondation sur le territoire.

Dans le détail, le Chargé(e) de mission PAPI appuyé du Chargé(e) de mission Foncier et Urbanisme devront :

- Participer aux procédures de révision et d'élaboration des PLU et PLUi en tant que personne publique consultée
- Participer aux procédures de révision et d'élaboration des PPR en tant que personne publique associée
- Participer aux procédures de révision et d'élaboration des principaux documents réglementaires et contractuels régissant le développement du territoire (SCOT, SAGE, SRCE, Agenda 21 ...)
- Donner des avis sur les documents d'urbanisme pour formaliser la position du syndicat
- Emettre des avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets à proximité des milieux aquatiques ou présentant un risque vis-à-vis des crues de cours d'eau ou de ruissellement pluvial

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour :

- Communiquer auprès des collectivités pour les informer sur les outils de l'aménagement du territoire et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat
- Accompagner les collectivités à diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur le risque inondation dans l'aménagement du territoire

Territoire concerné						
L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention						
Modalités de mise en œuvre de l'action						
Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)						
Modalités de pilotage et de suivi :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI ✓ Appui de la chargée de mission Foncier et Urbanisme ✓ Appui de la Chargée de mission communication ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions 						
Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Etat, SCOT						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne (diffuser des documents et notamment la fiche « PLU ») ✓ Diffusion du guide « Votre Syndicat vous accompagne : pour rappel de son rôle dans la révision des PLU et autres documents d'urbanisme 						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
<p>Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1 Volet C – Accompagner les politiques et les projets en matière d'aménagement du territoire Actions C-3-1 et C-3-2</p> <p>SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation</p>						
Durée prévisionnelle		5,5 ans				
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Outils de communication pour l'accompagnement de l'action (Fiche pratique)	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL						
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
pm	pm	pm	pm	**	pm	
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion 						

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 33

Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement urbain

Objectifs de l'action

- ✓ *Maîtriser et limiter le ruissellement dans les zones imperméabilisées*
- ✓ *Définir et prioriser les secteurs du territoire où les phénomènes de ruissellement sont les plus à risque*
- ✓ *Détailler les mesures à prendre pour limiter ces phénomènes de ruissellement en milieu urbain*

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 8 «Etude globale pour la gestion des eaux pluviales» qui se fixe comme objectif la localisation et la cartographie des phénomènes de ruissellement en milieu urbain lié à des pluviométries exceptionnelles et la fiche action n° 30 « Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme» qui définit une stratégie globale de réduction de la vulnérabilité par la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement sur les zones habitées actuelles et futures.

Cette fiche action comprend deux volets distinctifs :

- Le premier volet concerne la réalisation sous maîtrise d'ouvrage des EPCI des zonages pluviaux si cela n'a pas déjà été fait sur leur territoire.

La gestion des eaux pluviales se réalise grâce à l'élaboration d'un zonage pluvial, réglementée par les alinéas 3 et 4 de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui définit un volet « eaux pluviales » dans le schéma d'assainissement.

Ainsi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent délimiter :

- Les zones d'assainissement collectif ;
- Les zones d'assainissement non-collectif ;
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Dans le cadre des PAPI d'intention, les zonages pluviaux doivent être réalisés en s'attachant particulièrement à distinguer les zones à risque de ruissellement qui relèvent d'un sous-dimensionnement de réseau de ceux qui relèvent d'un problème de ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles.

Il est donc préconisé dans cette fiche action d'avoir une approche du zonage pluvial par l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) qui permet d'avoir une vision globale des problématiques de ruissellement sur le territoire mais aussi la connaissance du fonctionnement et de la saturation des systèmes de collecte.

- Le deuxième volet concerne l'intégration des résultats des études préliminaires du PAPI d'intention dans les zonages pluviaux actuels dans un objectif d'amélioration de la gestion du ruissellement pluvial et de réduction de la vulnérabilité.

Plus précisément, le deuxième volet de cette fiche action prévoit que les zonages pluviaux intègrent les résultats des études préliminaires (Actions 8 et 30) et les complètent en analysant précisément les systèmes de collecte, d'évacuation et les ouvrages de rétention des eaux pluviales au niveau des secteurs prioritaires du territoire urbain. Ainsi, le diagnostic des phénomènes de ruissellement urbain lié à des pluviométries exceptionnelles pourra être précisé sur les secteurs à enjeux définis comme prioritaires en termes de réduction de la vulnérabilité.

Dans un second temps, sera élaboré un programme d'actions dans lequel sont précisées les mesures et les opérations concrètes à mettre en œuvre pour réduire le risque de ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles en milieu urbain.

Ces mesures et opérations s'orienteront vers des interventions permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer le ruissellement par la maîtrise des débits et le stockage des écoulements d'eaux pluviales.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : les 3 EPCI du territoire

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage de l'action par les 3 EPCI
- ✓ Coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Syndicat de rivières, Communes, Etat

Opérations de communication consacrées à cette action :

Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne (vulgariser et diffuser les documents) et de valoriser les avancées de la démarche.

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

Durée prévisionnelle

30 mois (2 ans ½)

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zonage pluvial				A définir		
Compléments et Programme d'actions (Coût unitaire/Zonage pluvial = 40 000 €HT)				40 000 €HT	40 000 €HT	40 000 €HT
TOTAL	120 000 €HT					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	3 EPCI
120 000 €HT				**	100% 120 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 19 : Schéma pluvial type PAPI réalisé

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° 34

Créer des outils de communication visant l'amélioration de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Objectifs de l'action

- ✓ Assurer auprès de la population la bonne prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire
- ✓ Porter à connaissance les zones de risques par des documents pédagogiques
- ✓ Développer des outils de communication garantissant la lisibilité des conseils et recommandations liés à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Description de l'action

La prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme est essentielle pour assurer la gestion des projets de territoire.

Pour y parvenir, des actions de communication et de sensibilisation doivent être menées afin d'assurer à tous les acteurs du territoire le partage d'une connaissance commune du territoire et des risques afférents à ce territoire.

Dans cet esprit-là, un véritable « porter à connaissance des risques » est à assurer auprès des acteurs du territoire et du public de façon raisonnée pour informer sans inquiéter.

Pour cela, la stratégie de communication mise en place prévoit la réalisation et la diffusion de **plaquettes d'informations** : « Information Acquéreur Locataire » pour informer et sensibiliser aux risques d'inondations à l'échelle de l'habitation ; « Les documents d'urbanisme dans ma commune : quelles sont les règles ? » pour présenter les zonages réglementaires et les outils de l'urbanisme et de l'habitat mis en place sur le territoire (PLU, SCOT, PPR, OPAH, PIG...) et informer sur les règles en matière d'urbanisme et de construction...

Il est également prévu de mettre en place des **matinées d'information** pour favoriser auprès de la population le développement des connaissances sur le risque inondation : Matinée « J'habite en zone inondable : que dois-je faire ? » à destination du grand public et Matinée « Je suis maître d'œuvre, entrepreneur, architecte : comment prendre en compte le risque inondation dans les projets ? » à destinations des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme.

De manière à garantir la visibilité et lisibilités des conseils en matière d'aménagement et d'urbanisme, des **guides de recommandations** à destinations des élus locaux et des services techniques des collectivités en charge de l'aménagement du territoire seront relayés voire édités et diffusés. Ces guides concerneront différentes thématiques en lien avec l'intégration du risque inondation dans la gestion de projets de territoire tels que la gestion des eaux pluviales (guide pour élaborer son SDGEP ou guide pour gérer les eaux pluviales à l'échelle de sa commune par exemple), l'intégration des zones d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (guide sur les outils fonciers disponibles pour favoriser la restauration des zones tampons) etc.

Par ailleurs, la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme impose la construction d'une vision partagée entre les différents acteurs du territoire. Ainsi, le développement de démarches partagées et la construction d'un langage commun entre les acteurs relevant de sphères différentes est essentiel. Ainsi, le syndicat s'attachera à mettre en place **un**

partenariat fort avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme (services aménagement et droit des sols des EPCI, spécialistes de la construction, opérateurs réseaux...). L'organisation de cycles de réunions le plus en amont possible des projets permet d'élaborer un plan de travail collaboratif en se fixant des objectifs communs. L'organisation de ce dialogue institutionnel permet de donner une dimension au débat et créer des opportunités d'arbitrage sur les projets d'aménagement du territoire. Des outils de communication accompagneront la mise en place de ce partenariat afin de rendre visible les informations émanant de ce partenariat et suivre l'avancée de la démarche.

Pour finir, le syndicat développera des outils institutionnels afin d'asseoir son rôle dans l'accompagnement aux services en charge de l'aménagement et généraliser son appui et son expertise technique lors des consultations sur les documents d'urbanisme : Guide « Votre Syndicat vous accompagne » et fiche pratique « Avis PLU et autres documents d'urbanisme »

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : **Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)**

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la Chargée de mission communication
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Etat, SCOT et acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Plaquettes « IAL » et « documents d'urbanisme »
- ✓ Matinées d'information
- ✓ Formalisation du partenariat
- ✓ Diffusion du guide « Votre syndicat vous accompagne » et de la fiche pratique « PLU »
- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe et de valoriser les avancées de la démarche

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : *Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1*

SLGRI –TRI de Vienne : *GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation*

GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Développer la conscience du risque

Durée prévisionnelle	2 ans
-----------------------------	--------------

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Outils de communication					pm	pm
TOTAL	pm					

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
pm	pm	pm	pm	pm	pm

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »

- ✓ INDIC. COM. 2 : Nombre de participants / visiteurs
- ✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion

AXE 5

ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° 35

Diagnostiques de vulnérabilité des enjeux en zone inondable

Objectifs de l'action

- ✓ Réduire la vulnérabilité du territoire sur les secteurs prioritaires
- ✓ Réaliser ou accompagner la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité détaillés sur les enjeux les plus exposés
- ✓ Définir les mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en place en phase PAPI

Description de l'action

Le diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable sur un territoire permet d'analyser les conséquences potentielles des inondations et d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour limiter les dommages en cas d'inondation.

Sur le territoire, les diagnostics de vulnérabilité pourront concerner différents types d'enjeux en zone inondable :

- Les habitations privées
- Les entreprises
- Les installations agricoles
- Les bâtiments publics
- Les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Ils s'attacheront à :

- Décrire l'enjeu concerné par le diagnostic : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, description des bâtiments, des aménagements intérieurs ...
- Caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale...
- Proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, amélioration de la gestion de crise, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité...

Cette action comporte deux volets :

- Un volet relatif au portage d'une démarche de diagnostic de vulnérabilité pour les enjeux et les secteurs jugés prioritaires au terme de l'étude globale de vulnérabilité du territoire (Lien avec l'action 10).

En fonction des résultats issus de l'étude préliminaire réalisée dans l'axe 1 du PAPI d'intention, la structure porteuse se positionnera quant au portage d'une démarche de diagnostics de vulnérabilités ciblés pour les enjeux les plus exposés et les plus sensibles du territoire. Ainsi, le Comité de pilotage « Démarche PAPI » devra se positionner sur :

- Le choix du scénario de crue à étudier et donc la priorisation des enjeux à diagnostiquer
- L'ajustement du volume de diagnostics à réaliser selon les différents enjeux
- Le portage financier des diagnostics (répartition des coûts entre différents maître d'ouvrage et du type d'enjeux à diagnostiquer) et les aspects organisationnels de leur réalisation (régie ou

prestataires extérieurs)

Si la décision politique s'engage vers le portage de diagnostics de vulnérabilité, sur certains enjeux où le risque est diagnostiqué, l'objectif fixé par cette fiche action est de :

- 100 habitations privées et/ou
- 30 entreprises et/ou
- 30 installations agricoles et/ou
- 25 bâtiments publics et/ou
- 5 syndicats gestionnaires de réseaux d'eau potable et d'assainissement

Les diagnostics de vulnérabilité ne seront réalisés que sur des secteurs ciblés pour les aspects bâti et économiques. Les secteurs identifiés pour engager cette démarche test, à prolonger dans le PAPI complet, sont la ville de Vienne (nombreux logements et activités économiques impactées) ainsi que les secteurs concernés dans le cadre du schéma d'aménagement hydraulique par la réalisation d'actions d'écêtement et où les effets ne sont pas suffisants et sont nuls.

- Un volet communication à destination des propriétaires, des entrepreneurs, des collectivités et des exploitants agricoles pour leur faire prendre conscience de leur propre vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation et les encourager à réaliser des diagnostics de vulnérabilité de leurs biens.

Il s'agit dans un premier temps de les informer sur la vulnérabilité de leur bien. Pour cela, les résultats de l'étude préliminaire réalisée dans l'axe 1 (Action 10) seront diffusés. Dans un deuxième temps, il s'agit de les mobiliser pour les faire participer par le déploiement d'outils de communication spécifiques.

Ensuite, afin de les rendre acteurs, un partenariat sera mis en place avec les acteurs du territoire concernés (Acteurs publics, Chambres consulaires) et le Syndicat les accompagnera dans la mise en œuvre effective des diagnostics de vulnérabilité que ce soit techniquement, avec la fourniture de modèle de cahier des charges et/ou le suivi des prestataires ou en termes de communication.

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la Chargée de mission communication
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions

Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », Acteurs publics et Chambres consulaires

Opérations de communication consacrées à cette action :

- ✓ Utilisation des outils de communication permettant d'assurer la circulation de l'information en interne et en externe pour la diffusion des résultats d'étude
- ✓ Campagnes de mobilisation pour le programme « diagnostic de vulnérabilité : affichage, flyers, radio, presse, réseaux sociaux, mailing, relai aux communes
- ✓ Diffusion du guide pour évaluer sa vulnérabilité et présenter des conseils d'aménagement et des mesures de protection
- ✓ Utilisation des outils de communication permettant de valoriser les avancées de la démarche

Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)

Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1

SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Vulnérabilité du territoire : améliorer la connaissance et mettre en place des actions de réduction de la vulnérabilité

GO 3 – Améliorer la résilience des territoires exposés – Se préparer à la crise – Développer la conscience du risque

Durée prévisionnelle **18 mois**

Echéancier prévisionnel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Réalisation des diagnostics d'habitations privées et d'entreprises sur les secteurs tests					20 000 €HT	19 000 €HT	
Réalisation des diagnostics sur les secteurs concernés par les actions d'écêtement					18 000 €HT	18 000 €HT	
Outils de communication					pm	pm	
Sous - TOTAL					38 000 €HT	37 000 €HT	
TOTAL	75 000 €HT						

Plan de financement

TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat
75 000 €HT		50% 37 500 €HT		30% 22 500 €HT	20% 15 000 €HT

Indicateurs de suivi/réussite

- ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention
- ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé
- ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ INDIC. 20 : Nombre de diagnostic de vulnérabilité effectué
- ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° 36

Plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole

Objectifs de l'action

- ✓ Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de ruissellement agricole
- ✓ Identifier les zones à risque prioritaires
- ✓ Définir les mesures de réduction de la vulnérabilité par la modification des pratiques agricoles et de l'assolement à mettre en place en phase PAPI

Description de l'action

Cette action est en lien avec la fiche action n° 8 «Etude globale pour la gestion des eaux pluviales» qui se fixe comme objectif la localisation et la cartographie des phénomènes de ruissellement en milieu agricole lié à des pluviométries exceptionnelles et la fiche action n° 30 « Plan d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme» qui définit une stratégie globale de réduction de la vulnérabilité par la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement sur les zones habitées actuelles et futures.

Ainsi, cette étude intégrera les résultats des études préliminaires (Actions 8 et 30) et les complèteront en analysant précisément les pratiques agricoles et les assolements pouvant être à l'origine des dysfonctionnements au niveau des secteurs prioritaires du territoire agricole. Ainsi, le diagnostic des phénomènes de ruissellement agricole lié à des pluviométries exceptionnelles pourra être précisé sur les secteurs à enjeux définis comme prioritaires en termes de réduction de la vulnérabilité.

Dans un second temps, sera élaboré un programme d'actions dans lequel sont précisées les mesures et les opérations concrètes à mettre en œuvre pour réduire le risque de ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles en milieu agricole.

Ces mesures s'orienteront vers des interventions permettant de limiter les phénomènes de ruissellement grâce à des opérations de réorganisation parcellaire, de modification et évolution des pratiques culturales, de gestion des assolements et/ou d'implantation d'aménagements d'hydraulique douce (haie, fascine, bandes enherbées).

Le programme d'actions sera élaboré en concertation avec les acteurs du monde agricole avec la mise en place d'ateliers participatifs afin de co-construire un projet de réduction de la vulnérabilité face au ruissellement agricole qui prennent en compte l'intérêt de tous.

Le plan de réduction de la vulnérabilité du territoire face au ruissellement agricole a été en partie engagé dans le cadre de l'étude globale de gestion des inondations. En effet, l'étude a défini 8 secteurs prioritaires en terme de risque de ruissellement. Ces secteurs ont fait l'objet d'une analyse ciblée et de premières pistes de solutions. Les actions prévues dans le cadre de la fiche action 36 sont donc en partie incluses dans l'étude globale pour ces 8 secteurs avec en particulier l'élaboration d'un programme d'actions (solutions concrètes) basé sur des opérations de gestion des ruissellements à la source (hydraulique douce et travail sur les pratiques agricoles et les assolements).

Territoire concerné						
L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention						
Modalités de mise en œuvre de l'action						
Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA)						
Modalités de pilotage et de suivi :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI ✓ Appui de la Chargée de mission communication ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions 						
Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Chambre d'agriculture						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des outils de communication (interne et externe) visant à mobiliser les différents acteurs concernés, assurer la circulation de l'information et assurer la valorisation de la démarche ✓ Déploiement de la stratégie de concertation, avec la mise en place d'ateliers participatifs sur plusieurs réunions, incluant la réalisation de supports spécifiques, l'acquisition de matériel et de la petite restauration ✓ Déploiement de la démarche de valorisation des participants 						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1 SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation (Phénomènes de ruissellement)						
Durée prévisionnelle		18 mois				
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude				pm	pm	
Atelier de concertation				pm	pm	
TOTAL	pm					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
pm		<i>pm</i>		**	<i>pm</i>	
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention ✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé ✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI » ✓ INDIC. 7 : Rendu du rapport d'étude ✓ INDIC. COM. 2: Nombre de participants / visiteurs 						

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° 37

Appui à la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux en zone inondable

Objectifs de l'action

- ✓ Réduire la vulnérabilité du territoire
- ✓ Apporter un appui à la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable par phénomène de crue ou de ruissellement

Description de l'action

Cette action est en lien avec les fiches action n° 33, 35 et 36 qui définissent les mesures à prendre pour réduire la vulnérabilité des enjeux en zone inondable et en zone de ruissellement agricole et urbain.

Cette fiche action consiste à **accompagner les collectivités à la conception d'opérations de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation et de ruissellement.**

Pour cela, l'équipe projet PAPI du syndicat mettra en œuvre **un partenariat fort** avec les collectivités intéressées par l'action.

Ainsi, elle accompagnera les acteurs intéressés de manière personnalisée sur les aspects techniques de conception et sur la communication pour permettre le bon déroulement de l'action.

L'organisation du **partenariat avec les acteurs intéressés** s'articulera autour de cycles de réunions afin de fixer des objectifs communs et élaborer un plan de travail collaboratif. L'animateur PAPI aura un rôle d'appui technique auprès des acteurs intéressés permettant de faciliter la conception des opérations de réduction de la vulnérabilité : aide à la rédaction de cahier des charges, suivi technique, aide aux dossiers de subvention...

Le Chargé(e) de communication appuiera l'animateur PAPI pour :

- Communiquer auprès des collectivités pour les informer sur les outils de l'aménagement du territoire et leur faire connaître le rôle d'appui du syndicat
- Développera des outils de communication pour apporter des conseils pratiques d'aménagement et de protection individuelle.
- Accompagner les collectivités à diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur la vulnérabilité des biens et des personnes

Territoire concerné

L'ensemble du périmètre du PAPI d'intention

Modalités de mise en œuvre de l'action

Maître d'ouvrage : Syndicat Isérois des Rivières Rhône aval (SIRRA) pour les actions d'accompagnement à la conception des opérations ; maîtres d'ouvrage privés pour la mise en œuvre des actions

Modalités de pilotage et de suivi :

- ✓ Pilotage, coordination et suivi de l'action par le/la Chargé(e) de mission PAPI
- ✓ Appui de la Chargée de mission communication
- ✓ Sollicitation du CoPil/CoTec « Action PAPI »
- ✓ Tableau de bord de suivi technique et financier des actions
- ✓ Utilisation de questionnaires pour le suivi de l'efficacité des actions de communication auprès des

acteurs						
✓ Tableau de bord « communication » pour connaître les efforts de communication menés						
Acteurs associés : CoPil/CoTec « Action PAPI », EPCI, Communes, Collectivités publiques, Chambres consulaires						
Opérations de communication consacrées à cette action :						
✓ Utilisation des outils de communication visant à assurer la circulation de l'information en interne pour la mise en place de l'action et l'organisation de réunions partenariales.						
✓ Diffusion du guide « Votre Syndicat vous accompagne »						
✓ Diffusion du guide pour évaluer sa vulnérabilité et présenter des conseils d'aménagement et des mesures de protection						
✓ Diffusion de vidéo proposant des conseils d'aménagement et mise en sécurité						
✓ Utilisation des outils de communication permettant de valoriser les avancées de la démarche						
✓ Utilisation des outils permettant de communiquer en externe autour de la mise en place de l'action						
Cohérence avec les autres outils de gestion (Contrat de rivières et SLGRI)						
Contrat de rivières : Volet B – Gestion des risques hydrauliques Action B-5-1						
SLGRI –TRI de Vienne : GO 1 – Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation (Vulnérabilité du territoire)						
Durée prévisionnelle		18 mois (1 an ½)				
Echéancier prévisionnel						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Conception des opérations	A définir au cas par cas					
Outils de communication	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL	pm					
Plan de financement						
TOTAL	Etat (BOP 181)	Etat (FPRNM)	AERMC	CD38	Syndicat	
pm	pm	pm	pm	pm	pm	
Indicateurs de suivi/réussite						
✓ INDIC. 1 : Réalisation de la fiche action du PAPI d'intention						
✓ INDIC. 2 : Subvention : taux consommé						
✓ INDIC. 4 : Nombre de réunion du CoPil/CoTec « Action PAPI »						
✓ INDIC. COM. 3 : Nombre de diffusion						